Localtis mag
Un média
Banque des Territoires

“ À LA UNE ”
Entretien avec Murielle Fabre

“ ON EN PARLE ”
Un engagement remarquable

“ DANS LES TERRITOIRES ”
Améliorer le quotidien, préparer demain

“ ENSEMBLE ”
Trouver des solutions, mener à bien les projets



SPÉCIAL

108e Congrès des maires et présidents d’intercommunalité

En partenariat avec l’AMF
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE ET DES PRÉSIDENTS D’INTERCOMMUNALITÉ


Un projet pour le collectif, ça se construit collectivement
La Banque des Territoires vous conseille et finance les projets qui comptent pour vous et pour les citoyens.
En savoir plus
banquedesterritoires.fr
@BanqueDesTerr
BANQUE des TERRITOIRES
Caisse des Dépôts GROUPE
L'intérêt général a choisi sa banque

ÉDITO


© Banque des Territoires

Olivier Sichel,
Directeur général du Groupe Caisse des Dépôts

Je suis très heureux de participer au Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France, qui se réunit du 24 au 26 novembre 2026 au Parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris. Comme chaque année, les équipes de la Caisse des Dépôts seront présentes côté Congrès et côté Salon (Pavillon 7.3, stand L115). N'hésitez pas à venir à leur rencontre et à les solliciter.

Ce 108e Congrès, premier du mandat 2026-2032, accueillera beaucoup de nouveaux élus désireux de se réunir, d'échanger et de s'informer. Ce moment entre pairs est d'autant plus utile que les défis sont nombreux.

Le nouveau mandat s'ouvre en effet à un moment charnière, où les transformations à l'œuvre dans notre société accélèrent et où les citoyens attendent des réponses concrètes et efficaces. Adaptation au changement climatique, transition énergétique, accès au logement, aux services publics, aux droits, aux commerces, à la mobilité, à l'emploi… Sur tous ces sujets, les élus locaux demeurent les premiers interlocuteurs de confiance et de l'action publique. C'est à la fois une véritable reconnaissance de l'action locale et une grande responsabilité.

La période est aussi marquée par la prochaine élection présidentielle. Alors que les conditions d'exercice des responsabilités locales se sont complexifiées et que les équilibres financiers sont de plus en plus fragiles, plusieurs candidats se sont déjà exprimés sur l'organisation territoriale et sur le financement des budgets locaux. Ces sujets alimenteront bien sûr vos débats et discussions.

Dans ce contexte, la Caisse des Dépôts réaffirme pleinement son rôle contracyclique et son engagement sur le long terme. Elle fait aussi le pari des réponses partenariales. Aucun acteur ne détient toutes les solutions : les coopérations entre acteurs publics, économiques ou associatifs constituent un levier essentiel pour relever les défis à venir. Partager les expériences, réunir les compétences, combiner les moyens sont les éléments indispensables à l'innovation et à l'émergence de solutions adaptées aux réalités locales.

Il y aura aussi dans ce mandat de grandes opportunités : la transition écologique pourra, par exemple, être un moteur de développement local, le numérique permettra d'optimiser la gestion des services et des réseaux, et la coopération saura renforcer l'action publique et faciliter les financements. Vous pouvez compter sur la Caisse des Dépôts pour vous accompagner. A titre d'illustration, vous trouverez dans la dernière partie de ce Localtis Mag quelques exemples de réalisations récentes de la Banque des Territoires.

Cette année encore, ce numéro a été produit en partenariat avec l'Association des maires et des présidents d'intercommunalité de France pour nourrir les réflexions et les échanges. Je remercie chaleureusement les maires qui s'y sont associés : Murielle Fabre, maire de Lampertheim ; Jean-François Debat, maire de Bourg-en-Bresse ; Jean-François Vigier, maire de Bures-sur-Yvette ; Danielle Mametz, maire de Boëseghem et Jérôme Neveux, maire de Jaunay-Marigny.

Bonne lecture à toutes et tous, et bon congrès !

MURIELLE FABRE,

Secrétaire générale de l’AMF et maire de Lampertheim (Bas-Rhin)

“ Il est temps de donner un nouveau cadre à notre organisation territoriale ”

À LA UNE

Propos recueillis par **Claire Mallet**, *Locatis, le 22 octobre 2026*

Secrétaire générale de l’AMF et maire de Lampertheim (Bas-Rhin), Murielle Fabre estime qu’une réforme de la décentralisation venant conforter le rôle des maires s’impose plus que jamais. Ce 108e congrès sera selon elle l’occasion de le réaffirmer haut et fort.

Localtis*mag* : Le mot d’ordre choisi pour ce congrès, « *Regagnons nos libertés* », reste plutôt classique. Et la première plénière portera sur l’organisation des pouvoirs locaux. Encore et toujours, donc, la décentralisation…

Murielle Fabre : Il ne faut pas oublier qu’il s’agit du premier congrès depuis le renouvellement de la mandature. Ce sera donc avant tout un congrès d’appui et d’accompagnement pour nos collègues maires qui entament un mandat dans un contexte difficile, et qui sera sans doute différent du précédent. Certes, l’enjeu de la décentralisation peut finir par apparaître comme un vœu pieu. Mais aujourd’hui, compte tenu du contexte actuel, il s’agit d’une impérieuse nécessité. Et ce congrès sera l’occasion de le redire très clairement et très fermement. C’est la raison pour laquelle notre premier débat portera plus largement sur l’organisation territoriale et la place des pouvoirs locaux. Nous entendons réaffirmer que la libre administration des collectivités, qui est un principe constitutionnel, est trop malmenée, qu’il faut redonner du pouvoir aux collectivités pour qu’elles exercent leurs responsabilités pleinement. On ne pourra pas continuer sans avoir un vrai changement de paradigme et de système. Oui, les libertés locales sont depuis toujours au cœur du combat de l’AMF. Et plus encore actuellement, face à une recentralisation qui ne porte pas son nom. Dans mes déplacements dans les départements pour représenter l’AMF, j’entends encore trop souvent des préfets nous expliquer ce que nous devons faire, avec une approche un peu paternaliste, alors même que notre légitimité est issue du suffrage universel. Il est temps de conforter le rôle des maires, essentiel pour nos concitoyens, qui lui accordent leur confiance. Nous avons besoin d’une relation avec l’État qui soit apaisée, fondée sur la confiance, qui aujourd’hui fait encore défaut.

Localtis*mag* : Mais une réforme globale est-elle vraiment possible en temps de crise, sachant que cela impliquera de longs débats, notamment parlementaires ?

Murielle Fabre : Elle est indispensable. Et, puisque justement le renouvellement des instances nationales de notre pays est prévu, c’est précisément le moment de donner un nouveau cadre à notre organisation territoriale. Car sinon, cela restera un vieux serpent de mer et cela ne fera que renforcer les tensions, confirmer l’impuissance vécue au quotidien. Il est nécessaire de se poser, d’y réfléchir concrètement puis de mettre en œuvre véritablement une réforme décentralisatrice. Ce n’est pas juste une vue de l’esprit, une sorte de chiffon rouge que l’on voudrait agiter. C’est être conscient que pour garder l’unité de notre pays, de notre République, il va falloir redonner du pouvoir au local

Localtis*mag* : En ce début de mandat, que percevez-vous, notamment parmi les nouveaux élus, en termes de difficultés, mais aussi de priorités ?

Murielle Fabre : Il y a eu deux temps. Celui du démarrage du mandat, avec l’enthousiasme postélec-



© Arnaud Février pour l'AMF

Murielle Fabre

toral et la volonté de mettre en œuvre les politiques publiques portées pendant la campagne. Puis est venu celui du projet de loi de finances, révélateur d'une vision très technocratique de Bercy et déconnectée. Je pense notamment aux incidences budgétaires, aux prélèvements et ponctions, mais aussi à la question du FCTVA. Bercy n'a toujours pas compris comment les collectivités fonctionnent, ni notre rôle à la fois d'amortisseur social et de moteur économique. La principale priorité qui s'exprime, c'est le maintien des services publics de proximité. Ou comment, avec la contraction de nos recettes, maintenir des services publics qualitatifs, essentiels pour nos concitoyens. S'ajoute la crainte d'une réduction de nos investissements parce que nous n'aurons plus la capacité de dégager suffisamment d'autofinancement. D'autant que nos partenaires financiers sont aussi dans une situation difficile.

Localtismag : Les partenaires, à savoir les autres niveaux de collectivités, notamment les départements ?

Murielle Fabre : Absolument. Département, région. Et, dans une moindre mesure, l'État. L'État flèche de plus en plus ses dotations. Donc par exemple si tel ou tel investissement ne s'inscrit pas dans un programme voulu par l'État, eh bien vous ne le ferez pas. Tout cela avec le risque d'effets récessifs sur l'économie.

Sur le projet de loi de finances, pour l'heure, le Parlement a été sensible aux arguments des associations d'élus…

Effectivement, de nombreuses dispositions ont été retirées par les parlementaires en première lecture à l'Assemblée nationale. Mais on pourrait avoir un 49-3 ou un budget adopté par ordonnance…

Localtismag : Sur ce début de mandat, l'une des premières crises que nombre d'élus ont eu à gérer n'a-t-elle pas été celle des conséquences du changement climatique cet été ? Cela modifie-t-il les priorités dans les projets ?

Murielle Fabre : Les maires n'avaient pas attendu le Fonds vert pour penser rénovation énergétique et changement climatique. Mais il est évident qu'aujourd'hui, après ce printemps et été, une préoccupation se tourne aussi vers les écoles : les conditions d'accueil des élèves face aux canicules. C'est donc aussi une priorité. De plus la facture climatique a un coût : incendies, inondations, épisodes de sécheresse… cela a évidemment une conséquence financière, notamment pour les communes. Nous sommes confrontés à une équation complexe, avec d'une part l'envie de faire, de concrétiser notre programme et d'autre part, le nerf de la guerre, le financement. Derrière ces enjeux se pose la question fondamentale de notre autonomie financière et fiscale. Autonomie, décentralisation... Sur le dernier mandat, le président de la République lui-même en a parlé, tous l'ont souvent évoqué, le gouvernement a voulu faire des *« actes »*, un *« acte 3 »*... Mais ces promesses ont fait *« pschitt »*, voire se sont trouvées complètement démembrées par rapport à l'objectif premier.

Localtismag : Sébastien Lecornu en avait parlé dès son arrivée à Matignon. Le gouvernement a finalement fait valoir qu'il préférait être pragmatique, justement parce qu'on était en fin de mandat présidentiel. Et a privilégié une approche thématique, citant en exemple le projet de loi logement. Le fait de découper ainsi les choses vous paraît-il pertinent ?

Murielle Fabre : Je pense qu'il faut d'abord une approche globale avant d'envisager les choses dans le détail. Or c'est précisément l'inverse qui a été fait. Tout est imbriqué dans notre fonctionnement et notre organisation territoriale. Touchez à l'une de nos compétences suppose de mesurer les conséquences sur une autre. Les collectivités travaillent de manière transverse et non pas en silo. C'est bien là toute la difficulté de l'approche gouvernementale qui privilégie les réponses à l'actualité plutôt qu'une approche à long terme. Il faut aussi évoquer l'instabilité institutionnelle, les changements de gouvernements, inédits sous la cinquième République… qui ont conduit à un manque de prises de décisions, à une paralysie des dossiers pourtant prêts à aboutir. On se retrouve ainsi dans une forme de statu quo. Je ne nie pas des avancées sur tel ou tel sujet, mais globalement, nous peinons à avancer, même sur la simplification. On nous parlait d'un grand soir de la simplification, et on a eu deux décrets… ●

Stéphane Delautrette, Murielle Fabre et Bernard Delcros.



© Aurélie Roudaut

#21



Localtis mag

est un support d'information-communication produit à l'occasion d'événements portés par la Banque des Territoires ou par ses partenaires.

Ce 21e numéro a été réalisé en partenariat avec l'Association des maires de France à l'occasion du 108e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalités.

Localtis Mag comprend 3 rubriques :

- **« ON EN PARLE »** pour faire le point sur l'actualité et alimenter la réflexion
- **« DANS LES TERRITOIRES »** pour illustrer le thème par des exemples d'initiatives locales
- **« ENSEMBLE »** pour mieux comprendre l'action de la Banque des Territoires grâce à des échanges, articles et exemples de réalisations

Vous y trouverez :

- des articles récents de Localtis, le média en ligne de la Banque des Territoires, à retrouver sur ***banquedesterritoires.fr/edition-localtis***
- des exemples de réalisations de projets à retrouver sur ***banquedesterritoires.fr et https://www.banquedesterritoires.fr/liste-des-experiences-territoires***

SOMMAIRE

Localtis mag
Un média Banque des Territoires #21

Éditeur : Caisse des Dépôts • **Conception :** Banque des Territoires • **Mise en page :** unikstudio.fr • **Photo de couverture :** © Stefan Krisa Istock • **Iconographie :** Aurélie Roudaut I **NOVEMBRE 2026**

À LA UNE • Entretien avec MURIELLE FABRE

1 “ ON EN PARLE ” P.8

- Finances publiques en tension p.9
- Entretiens avec Jean-François Debat, Jean-François Vigier, Danielle Mametz, Jérôme Neveux ..... p.12, 16, 22 et 26
- Investir dans la décarbonation, s’adapter aux enjeux climatiques et démographiques, préserver l’eau p.14, 18, 20, 24
- Numérique : IA, souveraineté, accès aux services publics p.28, 30
- Les nouveaux visages de la précarité p.32
- Désordres fonciers outre-mer, 1ère édition *« Choose Outre-mer »* p.33

2 “ DANS LES TERRITOIRES ” P.37

- Retombées du Tour de France dans les territoires (étude en Isère) p.38
- Cussac-Fort-Médoc (33) *« meilleure ville biologique »* d’Europe p.39
- Expériences Territoires : Saint-Georges-d’Orques (34), Communauté des Vals du Dauphiné (38), Bien vieillir à domicile (80) p.40, 42, 44

3 “ ENSEMBLE ” P.46

- Ensemble, réalisons vos projets p.47
- Accélérer la TEE : rénovation énergétique, réseaux de chaleur, gestion de l’eau, prévention des inondations p.49, 50, 51, 52
- Soutenir l’habitat Sénior, produire des logements, engager ACV3 ..... p.53, 55
- Des outils pour répondre à vos problématiques financières et juridiques, une plateforme pour accélérer la réindustrialisation p.56, 57
- Accompagner les territoires de montagnes p.58
- IA souveraine : 3 questions à Laetitia Dordain, directrice du digital p.59
- Former et certifier les managers de commerce p.60

“ ON EN PARLE ”



Le mandat 2026-2032 démarre dans un contexte difficile. Alors que la situation des finances publiques continue de se dégrader, que les tensions politiques et sociales s’accroissent, il est plus que jamais nécessaire de maintenir le niveau des investissements locaux. Dans l’hexagone et en outre-mer, les élus locaux s’y emploient : pour accélérer la transition écologique, s’adapter au changement climatique, répondre à la crise du logement, réduire les fragilités sociales, moderniser les services publics, leur engagement est remarquable.

© François HENRY-BEA

Finances publiques locales : **2026 s’annonce « *en demi-teinte* »**

D’après un article publié le 6 octobre 2026 par Thomas Beurey, Projets publics pour Localtis

En dépit de recettes de fonctionnement en hausse limitée (+2,1%), les collectivités devraient tirer leur épingle du jeu cette année, grâce à la maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement (+2,2%). C’est ce qui ressort de la note de conjoncture des finances locales présentée début octobre par La Banque postale. Ce début de mandat municipal révèle une petite surprise, selon cette étude : défiant les pronostics des experts, l’investissement local resterait élevé à plus de 78 milliards d’euros à la fin de l’année. Mais en 2027, il devrait entamer une décrue, laquelle pourrait être accentuée par les ponctions inscrites dans le projet de budget.

L’année 2026 s’annonce *« en demi-teinte »* pour les finances des collectivités locales, avec un autofinancement stable et un investissement demeurant à un niveau élevé, mais des perspectives *« inquiétantes »* sur les recettes, a estimé Luc-Alain Vervisch, le directeur des études et de la recherche de La Banque postale, lors de la présentation à la presse de l’édition 2026 de la note de conjoncture des finances locales.

Surveillée de très près par le gouvernement, la croissance des dépenses de fonctionnement du secteur public local devrait atteindre +2,2% cette année (contre +1,6% en 2025), dans un contexte d’accélération de l’inflation. Les répercussions de l’inflation sur un certain nombre de dépenses locales et la croissance de la masse salariale, notamment sous l’effet de la hausse des taux de cotisations au régime de retraite des fonctionnaires territoriaux, expliquent pour l’essentiel la progression des frais de fonctionnement des collectivités. Avec une hausse annuelle moyenne de 3% par an depuis 2010, les dépenses sociales à la charge des collectivités contribuent également à ce résultat.



© AR avec Adobe stock

DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CONTENUES

Malgré tout, les dépenses de fonctionnement locales devraient connaître une évolution inférieure à l'inflation telle qu'anticipée par le gouvernement. *« Les collectivités répondent au vœu de l'État de maintenir sous pression en volume les dépenses de fonctionnement »,* indique le directeur des études de La Banque postale.

Luc-Alain Vervisch signale que les méthodes de calcul qu'il a choisies avec son équipe se différencient de celles de la Direction générale des finances publiques (DGFIP). Quand cette dernière s'appuie sur les *« remontées des postes comptables en aval du circuit de la dépense »,* l'établissement bancaire se fonde sur les *« remontées des ordonnateurs »* qui prennent en compte les perspectives d'évolution de la dépense locale d'ici la fin de l'année. Les équipes de la Banque postale indiquent aussi avoir pris en compte des *« écritures de régularisation »* passées au budget 2026 de la région Hauts-de-France et représentant des *« montants considérables »*.

DES RÉSULTATS CONTRASTÉS SELON LES NIVEAUX DE COLLECTIVITÉS

De leur côté, les recettes de fonctionnement des collectivités afficheraient une hausse de 2,1%, après 2,2% l'an dernier. Avec une progression un peu moins dynamique pour le bloc communal (+1,8%) que pour les départements (+2,2%) et les régions (+2,4%). *« C'est une tendance qui est potentiellement inférieure à l'inflation et qu'on connaissait en moyenne dans les années 2010 »,* constate Luc-Alain Vervisch.

« En dépit d'un effet de ciseau », l'épargne brute serait à la fin de l'année *« en très légère augmentation »* (+1,5%). Avec des résultats contrastés selon les niveaux de collectivités : +0,1% pour le bloc communal (mais -2,2% pour les groupements à fiscalité propre), +5,3% pour les régions et collectivités territoriales uniques et +3,6% pour les départements. Ces derniers atteignent un tel résultat notamment grâce au soutien du fonds de sauvegarde de 600 millions d'euros. Globalement, l'autofinancement ne retrouve pas le niveau qu'il avait atteint en 2022. L'épargne nette permettrait de financer un peu moins du tiers des investissements des collectivités, une proportion comparable à celle des trois dernières années.

CHUTE DE L'INVESTISSEMENT EN 2027 ?

L'orientation des investissements est nécessairement influencée par le calendrier des élections municipales. Leur baisse estimée à 2,6% cette année par rapport à 2025 n'est donc pas une surprise. Toutefois, elle est inférieure à ce que les experts envisageaient. La Banque postale avance plusieurs explications : les *« coûts élevés de la construction »*, les *« projets décalés »* ou encore *« une montée en charge de projets particulièrement lourds »* en matière de transition écologique et *« moins sensibles »* à l'effet du cycle électoral. Il faut donc s'attendre à ce qu'*« une partie de la baisse »* de l'investissement se produise *« peut-être avec décalage en 2027 »*.

En sachant que, l'an prochain, la contraction de l'investissement pourrait être accentuée par la contribution des collectivités au redressement des comptes publics... En 2015, la baisse de 3,5 milliards d'euros de la dotation globale de fonctionnement (DGF) *« avait eu un effet immédiat sur l'investissement »,* se souvient Luc-Alain Vervisch.

> *La croissance des dépenses de fonctionnement du secteur public local devrait atteindre +2,2% cette année.*

> L'épargne nette permettrait de financer un peu moins du tiers des investissements des collectivités.

DES MARGES EN MATIÈRE D'EMPRUNT ?

Sur les près de 13.500 communes qui, en l'état du projet de loi de finances pour 2027, sont appelées à participer à la *« contribution progressive à l'effort budgétaire »* (2,5 milliards d'euros pour l'ensemble des collectivités) - l'un des dispositifs via lesquels les collectivités participent à l'effort de redressement des comptes -, un peu plus des deux tiers devraient acquitter une somme inférieure à 10% de leur épargne brute de 2024. Mais un peu plus de 4% devraient renoncer à plus de 30% de leur épargne brute, selon la note. Parmi ces collectivités, environ 370 seront *« en situation délicate »,* avec une épargne brute tombant à zéro ou devenant négative.

Pour pallier l'insuffisance de leur autofinancement et poursuivre le financement de leurs investissements, nombre de collectivités pourront recourir à l'emprunt, l'endettement du secteur local étant encore globalement modéré. Avec *« un bémol »* toutefois, selon Serge Bayard, directeur général de la Banque des entreprises et du développement local : les taux d'emprunt qui *« vont avoir tendance à augmenter »,* tout en restant *« acceptables »* par rapport à des taux record qui ont pu être atteints par le passé. En sachant aussi que le besoin de financement des collectivités est sous l'étroite surveillance du gouvernement, qui entend réduire le déficit public à 5% l'an prochain. Et qu'il devrait le rester après l'élection présidentielle.

Budget 2027 : **les associations d'élus locaux font bloc contre les ponctions sur les collectivités**

D'après un article publié le 15 octobre 2026 par Thomas Beurey, Projets publics pour Localtis

Mi-octobre, la plupart des associations nationales d'élus locaux ont rendu publique une déclaration commune dans laquelle elles manifestent leur *« opposition ferme »* au volet finances locales du projet de loi de finances pour 2027.



© B. Pasquier

A gauche, Jean-Luc Moudenc, Jean-François Debat, André Laignel et Christophe Bouillon.

Le 30 septembre, à l'issue de la présentation par le gouvernement du projet de loi de finances (PLF) pour 2027 au Comité des finances locales (CFL), le président de l'instance, Jean-François Debat a lancé un avertissement devant la presse au *« gouvernement »* et au *« Parlement ». « Ne cherchez pas à diviser les collectivités en expliquant que certaines paieraient et que d'autres n'ont pas beaucoup de souci à se faire »*, leur a-t-il dit. Sinon, *« nous avons tous du souci à nous faire »* a-t-il ajouté.

Le président du CFL a donné l'exemple des intercommunalités appelées cette année à acquitter plus de la moitié de la contribution totale des collectivités, soit bien plus que leur poids dans la dépense locale. *« Quand on impacte les finances des communautés de communes, ce n'est pas vrai que les communes sont épargnées, parce que les communautés de communes sont au service des communes »*, a-t-il soutenu. Jean-François Debat a alors promis d'agir pour prémunir les collectivités de la tentation de les diviser.

Deux semaines plus tard, le maire de Bourg-en-Bresse a joué la carte de l'unité des élus locaux et de leurs collectivités, en invitant à Paris *« toutes les associations d'élus locaux »* en vue d'*« une expression commune sur les conséquences du PLF 2027 »*. Une telle réunion autour d'un sujet commun et sans le gouvernement ou les cabinets ministériels *« est très rare »*, a souligné le maire de Montpellier, Michaël Delafosse, qui participait à la réunion avec le maire de Toulouse, Jean-Luc Moudenc, au nom de France urbaine.

« PURGE FINANCIÈRE SANS PRÉCÉDENT»

L'initiative a débouché sur la publication mi-octobre d'une déclaration commune. Un texte de quatre pages, signé par *« les associations représentatives de l'ensemble des collectivités territoriales »* : Régions de France, Départements de France, l'Association des maires et des présidents d'intercommunalité de France, France urbaine, Intercommunalités de France, Villes de France et l'Association des petites villes de France.

Celles-ci y expriment en chœur *« une opposition ferme »* aux *« dispositions relatives aux collectivités locales »* contenues dans le PLF 2027. Et ce, en dépit de la *«gravité de la situation des finances publiques»* - dont elles disent être *« pleinement conscientes »* – et de *« l'impératif de redressement des comptes de la Nation »*. Mais avec les mesures inscrites dans le PLF 2027, *« l'État impose une purge financière sans précédent d'au moins 7,5 milliards d'euros aux collectivités territoriales »*. Et certaines collectivités sont censées réaliser un effort démesuré de *« près de 5 voire 6% de leurs recettes réelles de fonctionnement »*.

Dans la déclaration, les associations d'élus *« réaffirment (…) l'unité indéfectible des territoires, pour protéger nos concitoyens et la dynamique économique du pays ». « Le Parlement doit réécrire la copie budgétaire du gouvernement pour obtenir un budget juste, concerté et soutenable »*, plaident-elles.

Ces associations ont demandé une réunion de travail commune avec le Premier ministre et à être auditionnées, ensemble, par les instances compétentes du Parlement.

Entretien avec **Jean-François Debat,**

Maire de Bourg-en-Bresse et président de Grand Bourg Agglomération

> “Les ponctions sur les collectivités doivent être ramenées à un montant supportable”

Propos recueillis par Thomas Beurey, le 29 octobre 2026 pour Localtis



© Ville de Bourg-en-Bresse

Jean-François Debat

ENTRETIEN

Le maire de Bourg-en-Bresse et président de Grand Bourg Agglomération dénonce le caractère *« insoutenable »* des économies sur les collectivités territoriales qui figurent dans le projet de loi de finances pour 2027. Également président du Comité des finances locales, il redoute que l'investissement local fasse les frais de ces mesures, aggravant la situation économique.

Localtis*mag* : Vous vous opposez aux économies sur les collectivités territoriales qui sont inscrites dans le projet de budget pour 2027. Pourquoi ?

Jean-François Debat : Même si le creusement inquiétant du déficit public ne nous est pas indifférent, il convient de rappeler que les collectivités territoriales n'en sont pas à l'origine. Et que la suppression par les gouvernements récents de près de 45 milliards d'euros annuels d'impôts des collectivités a largement contribué à la situation. Nous avons ainsi perdu les recettes de la taxe d'habitation et d'une partie des impôts économiques. Et, maintenant, on nous demande de contribuer à la résorption du trou qui a été creusé ! Nous avons donc un peu le sentiment de payer deux fois. La deuxième raison de mon opposition, c'est que les mesures proposées sont, par leur impact, absolument insoutenables pour les collectivités prises dans leur ensemble et, du fait de leur cumul, pour des collectivités prises isolément.

Localtis*mag* : Après la présentation du projet de budget, vous avez chiffré les économies sur les collectivités à au moins 7 milliards d'euros.

Jean-François Debat : On est à 7,5 milliards d'euros en intégrant l'ensemble des mesures ayant un impact direct sur les recettes des collectivités territoriales et en ajoutant l'augmentation unilatérale des cotisations à la CNRACL, qui est de 1,3 milliard d'euros. Mais un certain nombre d'économies sur le budget de l'État auront mécaniquement des conséquences sur les budgets locaux. Comme les régulations de crédits des DRAC [Directions régionales des Affaires culturelles] pour le soutien aux scènes nationales. En ajoutant les effets indirects, on peut considérer que l'impact des économies inscrites dans le projet de budget sera de l'ordre de 9 milliards d'euros pour les collectivités. C'est un montant deux à trois fois plus élevé que ceux constatés en 2025 et 2026.

Localtis mag : Il faudrait donc revoir à la baisse la contribution demandée aux collectivités ?

Jean-François Debat : Il faut les épargner. Pas par principe. Mais parce qu'un effort de cette violence va les mettre à genou budgétairement, sans avoir un impact réel sur la dette publique du pays. Que va-t-il en effet se passer ? Les collectivités vont forcément réduire leurs dépenses de fonctionnement, mais sans parvenir à absorber l'intégralité de l'impact qu'elles subiront si ce projet de loi de finances est voté en l'état. Le fonctionnement, ce sont les services publics du quotidien : les agents d'accueil, les auxiliaires de puériculture dans les crèches, les policiers municipaux… Il est bien sûr possible de dépenser mieux et moins. Mais pas dans la proportion prévue dans le projet de budget. De la même manière, les collectivités vont essayer de réduire l'investissement. Mais cette réduction ne sera pas suffisante, parce que les mesures du budget sont trop brutales. Mécaniquement, beaucoup de collectivités emprunteront donc davantage. Au total, il leur sera enlevé 100 et, en même temps, leur emprunt augmentera, par exemple de 70. Une grande partie de l'effet des économies sur la dette publique sera donc annulée. De plus, la réduction de l'investissement va se traduire par une diminution de l'activité économique et, donc, une baisse des recettes publiques. Personne ne sera gagnant.

> « Depuis plusieurs dizaines d'années, sous tous les gouvernements, on a considéré qu'il n'était pas légitime que les collectivités payent des impôts à l'État sur les investissements publics. Le projet de budget remet en cause ce principe. »

Localtis mag : Mais il existe un risque que la dette publique s'emballe en France. Si cela devait arriver, les collectivités seraient affectées elles aussi.

Jean-François Debat : Bien sûr, la charge des intérêts de la dette pèse sur le budget de l'État et le risque d'augmentation des taux pèse aussi sur les collectivités, avec un effet récessif. C'est la raison pour laquelle il ne faut pas ajouter de la récession à la récession en diminuant encore les capacités d'investissement des collectivités.

Localtis mag : Les communes et les intercommunalités élaborent en ce moment leurs plans pluriannuels d'investissement (PPI). L'exercice doit être compliqué…

Jean-François Debat : Les premiers éléments qui me remontent sont inquiétants. La grande majorité d'entre elles s'apprêtent à valider des programmations pluriannuelles en baisse de 20 à 30% par rapport au mandat précédent. Pour éviter un surendettement de leurs collectivités, les maires et présidents d'EPCI, qui sont des gestionnaires responsables, n'ont pas d'autre choix que de réduire leur programmation d'investissement. Le risque est donc élevé que l'investissement local - qui représente 70% de l'investissement public civil - s'inscrive en nette baisse en 2027 et même les années suivantes.

Localtis mag : Le Sénat examinera bientôt le projet de loi de finances pour 2027. Qu'espérez-vous de la part de la chambre des territoires ?

Jean-François Debat : Il faut que le Sénat ramène la ponction globale sur les collectivités à un montant qui soit collectivement et individuellement supportable. Pour certaines collectivités, l'addition des différentes mesures aboutit à des impacts allant jusqu'à 6% des recettes réelles de fonctionnement. Ceci n'est pas possible. Il faut donc plafonner l'impact du cumul des mesures par rapport aux produits de fonctionnement d'une collectivité. J'attends également du Sénat qu'il puisse revenir sur la baisse de 25% du FCTVA [Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée]. Depuis plusieurs dizaines d'années, sous tous les gouvernements, on a considéré qu'il n'était pas légitime que les collectivités payent des impôts à l'État sur les investissements publics. Le projet de budget remet en cause ce principe. Il faut aussi que le Sénat revienne sur la contribution progressive à l'effort budgétaire, qui est très excessive pour les collectivités concernées. Si on n'arrive pas à la supprimer totalement, il faut parvenir à quelque chose qui soit supportable. Enfin, je demande que les effets de l'augmentation des cotisations à la CNRACL soient intégrés aux impacts budgétaires sur les collectivités. Cela n'est pas le cas aujourd'hui, puisque cette hausse a été décidée par décret.

Localtis mag : Au printemps, nous aurons sans doute de nouveaux rapports de forces politiques. Quelles réformes souhaiteriez-vous voir alors en matière de finances publiques locales ?

Jean-François Debat : Je souhaite qu'il puisse y avoir avec le gouvernement et le Parlement une discussion qui donne de la prévisibilité et de la garantie aux conditions de financement des collectivités territoriales, c'est-à-dire à la fois les transferts financiers de l'État et la fiscalité locale. Avec, en contrepartie, des engagements qui pourraient être discutés sur les investissements et leur priorisation. ●



© Aurélie Routbut

Investissements pour la décarbonation : **les collectivités tiennent toujours leur rang, selon I4CE**

Publié le 21 octobre 2026 par Anne Lenormand, Localtis

Avec 8,6 milliards d’euros en 2024, soit une augmentation de 59% en valeur depuis 2014, et de 33% en volume, les investissements des collectivités en faveur de la décarbonation des transports, des bâtiments et de l’énergie sont ceux qui ont progressé le plus rapidement, toutes politiques confondues, souligne une nouvelle étude de l’Institut de l’économie pour le climat (I4CE) publiée à la mi-octobre.

Si la décarbonation ne progresse pas suffisamment vite en France, ce n’est pas la faute des collectivités. Une nouvelle étude de l’Institut de l’économie pour le climat (I4CE) publiée le 16 octobre dernier montre qu’en une décennie et parmi tous leurs investissements, ce sont ceux en faveur de la décarbonation dans les secteurs des transports, des bâtiments et de l’énergie qui ont progressé le plus rapidement. En 2024, dernière année consolidée, les investissements des collectivités pour la décarbonation se sont établis à 8,6 milliards d’euros, soit une augmentation de 59% en valeur depuis 2014, et de 33% en volume, souligne l’étude du think tank. La part des investissements dédiés à la décarbonation dans les dépenses d’investissement totales des collectivités est ainsi passée de 9,1% en 2014 à 10,4 % en 2024.

PROGRESSION HÉTÉROGÈNE SELON LES SECTEURS

Par secteurs, l’étude note toutefois une progression hétérogène. Les investissements dans les transports collectifs ont connu une augmentation discontinue sur la période. Ils sont passés de 3,5 milliards d’euros en 2014 à 5,7 milliards d’euros en 2024, soit une augmentation de 63%, cette évolution s’inscrivant *« en cohérence avec les*

variations des investissements du bloc communal liées au cycle électoral », souligne l'étude. Ceux dans la rénovation énergétique des bâtiments publics ont été multipliés par plus de deux sur la période, grâce une augmentation significative en 2021 (+32%) et 2022 (+28%) sous l'effet notamment des plans de relance locaux et nationaux mis en place à la sortie de la crise sanitaire, mais aussi d'une hausse importante des prix dans le secteur. Les investissements dans les infrastructures cyclables ont pour leur part diminué en moyenne de 3% par an sur la période tandis que ceux en faveur de l'électrification des véhicules ont été multipliés par plus de huit en 2024 par rapport à 2014, soit la plus forte hausse de l'ensemble des secteurs. Ceux pour l'efficacité énergétique de l'éclairage public ont été multipliés par deux sur la période. Enfin, les investissements dans les réseaux de chaleur en régie ont connu une évolution hétérogène quoique légèrement à la baisse sur la période.

TOUS LES ÉCHELONS DE COLLECTIVITÉS ONT CONTRIBUÉ À LA HAUSSE

Tous les échelons de collectivités ont augmenté leurs investissements en faveur de la décarbonation sur la période 2014-2024, à des niveaux et des rythmes différents. Le bloc communal – les communes, les intercommunalités et leurs syndicats -, dont les investissements sont passés de 3,3 milliards d'euros en 2014 à 5,3 milliards d'euros en 2024, en a réalisé les deux tiers, principalement dans les transports en commun urbains, la rénovation énergétique de ses bâtiments, dont les écoles, les aménagements cyclables et l'efficacité énergétique de l'éclairage public. Avec des montants passés de 1,7 milliard d'euros en 2014 à 2,7 milliards d'euros en 2024, les régions ont réalisé 27% des investissements des collectivités en faveur de la décarbonation, presque exclusivement dans le transport ferroviaire et la rénovation des lycées. Mais, contrairement aux autres échelons, la part de la décarbonation dans leurs investissements a légèrement diminué (18% en 2024 contre 19% en 2014), relève l'étude. Les départements ont porté, quant à eux, moins de 10% des investissements des collectivités en faveur de la décarbonation. *« Cette part modeste s'explique par la nature de leurs compétences et de leur budget : les départements investissent moins que les autres échelons de manière générale et leur premier poste d'investissement concerne la voirie, un secteur qui ne relève pas des investissements climat»,* précise I4CE.

> Les investissements en faveur de l'électrification des véhicules ont été multipliés par plus de huit en 2024 par rapport à 2014.

DES INVESTISSEMENTS 2024 TIRÉS PAR LES TRANSPORTS

En 2024, les investissements des collectivités pour la décarbonation ont augmenté de 10% en valeur, comme en volume par rapport à 2023, grâce à l'effort réalisé par les autorités organisatrices des mobilités (AOM) du bloc communal dans les transports en commun urbains et les régions dans le matériel roulant ferroviaire. Les investissements ont en revanche stagné dans la rénovation énergétique des bâtiments et l'électrification des véhicules. Et ils ont diminué de moitié dans les aménagements cyclables. *« D'après les premières données disponibles pour 2025, année marquée par une contribution des collectivités au redressement des finances publiques, les investissements pourraient continuer de stagner, voire diminuer dans la plupart des secteurs »,* estime I4CE.

UNE ÉQUATION FINANCIÈRE APPELÉE À SE COMPLEXIFIER

« Pour atteindre les objectifs de la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC), les collectivités doivent maintenir leur niveau d'investissement dans les transports collectifs et l'efficacité énergétique de l'éclairage public, accélérer leur effort dans l'électrification des véhicules et relancer la dynamique d'investissement dans les aménagements cyclables et la rénovation énergétique de leurs bâtiments », souligne le think tank.

Alors que les besoins d'investissement et les enjeux de financement sont propres à chaque échelon et même à chaque collectivité, selon leur patrimoine, leurs compétences, leur situation financière et les leviers dont ils disposent, rappelle-t-il, l'équation financière est d'autant plus complexe que l'urgence de réduire le déficit public est forte, à l'heure où une contribution des collectivités est une nouvelle fois attendue dans le projet de loi de finances initial pour 2027. *« Le bloc communal devra en outre veiller à ce que le ralentissement habituel des investissements observé en début de mandat ne soit pas incompatible avec la programmation et l'accélération de ses investissements en faveur de la décarbonation »,* prévient I4CE.

État et collectivités doivent donc agir de concert, appuie l'étude, le premier *« en renforçant la clarté et la visibilité des mesures de contribution au redressement des finances publiques et en envoyant les bons signaux budgétaires pour orienter et soutenir les efforts des collectivités ».* Celles-ci sont invitées à *« prioriser leurs projets d'investissement au regard de l'urgence climatique »* et à *« s'appuyer sur l'ensemble des leviers de financement existants (fiscalité locale, recettes tarifaires, emprunt, CEE, …) ».*

I4CE invite les collectivités à *« prioriser leurs projets d'investissement au regard de l'urgence climatique »* et à *« s'appuyer sur l'ensemble des leviers de financement existants ».*

Entretien avec **Jean-François Vigier,**

Maire de Bures-sur-Yvette (Essonne)

> “Les maires ne peuvent avancer aussi vite qu’ils le voudraient.”

Propos recueillis par Frédéric Fortin,
Epique communication, le 22 octobre 2026 pour Localtis



© SIOM

Jean-François Vigier

ENTRETIEN

Si la transition écologique se conduit sur le terrain, les maires voient leurs efforts entravés par l’absence de ressources financières et des normes toujours plus nombreuses, imposées sans concertation, déplore Jean-François Vigier, maire de Bures-sur-Yvette (Essonne) et vice-président de l’Association des maires de France. Sauf véritable décentralisation, l’élu invite ses collègues à rester volontaires… mais réalistes.

Localtis*mag* : En matière de transition écologique, *« il faut agir de plus en plus local »,* expliquait il y a peu l’ancien secrétaire général à la planification écologique. En prend-t-on le chemin ?

Jean-François Vigier : Il faut en préambule rappeler que ce sont déjà les communes qui, aujourd’hui, font la transition écologique ! Ce sont elles qui rénovent bâtiments et réseaux, désimperméabilisent, végétalisent, renaturent… Malheureusement, il sera difficile de faire davantage, faute de moyens. Financiers, d’abord. Si on continue avec ceux dont on dispose, cette transition, on va la faire. Mais en 30 ou 40 ans. Le rapport de 2024 d’I4CE évaluait à 19 milliards d’euros en moyenne le montant que les collectivités devaient investir chaque année entre 2024 et 2030 pour réussir la transition. Or l’année où nous avons investi le plus, c’était en 2024, avec 8,6 milliards. Même pas la moitié.

L’absence de ressources fiscales rend la chose d’autant plus complexe que c’est par la fiscalité que l’on définit des politiques publiques, que l’on noue un contrat avec nos concitoyens. Or, depuis la suppression de la taxe d’habitation, celles-ci ne sont plus financées par tous les habitants d’une commune. S’y ajoute notre capacité limitée à nous endetter. Si une commune dépasse 11 à 12 ans de capacité de désendettement, les services de la préfecture nous invitent immédiatement à faire des économies. Dans le même temps, la loi nous oblige à identifier nos dépenses « vertes ». Si l’on veut que l’on verdisse nos budgets, encore faut-il nous en donner les moyens ! C’est l’inverse qui se produit. En témoigne un fonds vert qui fond comme neige au soleil et n’est, dans tous les cas, pas du tout à l’échelle. Pis, l’État exsangue se tourne continuellement vers les collectivités pour tenter d’éponger ses dettes. Depuis trop d’années, à chaque budget, on nous étrangle un peu plus financièrement.

L’autre principal frein, c’est l’absence de liberté d’agir. Le niveau de normes auquel nous sommes confrontés est tel que l’on frise la pa-

ralysie. D'autant plus si l'on continue de retirer aux communes, et singulièrement aux plus petites d'entre elles, l'ingénierie dont elles ont absolument besoin. L'annonce en catimini de la non-reconduction du programme Actee, qui aide à financer les études de rénovation énergétique des petites communes, en est une preuve supplémentaire. À l'AMF, on redoute d'ailleurs que l'ingénierie ne constitue la prochaine fracture territoriale. Il faut une véritable décentralisation ! Pas forcément de nouvelles compétences, mais un pouvoir réglementaire local. On ne peut plus appliquer la même norme dans le nord de la France que dans le sud. Il faut de même une véritable déconcentration. Que le préfet retrouve autorité sur l'ensemble des services, pour éviter des décisions locales qui vont à l'encontre des discours officiels. Tout cela n'exclut pas le besoin d'une vision à long terme de la transition écologique.

Localtismag : Stratégie nationale bas-carbone, programmation pluriannuelle de l'énergie, stratégie biodiversité, plan eau… Trouvez-vous vraiment qu'on manque de guides ?

Jean-François Vigier : On ne manque pas de stratégies ! Par contre, on aimerait une véritable concertation lors de leur élaboration. Le dernier plan national d'adaptation au changement climatique a été élaboré sans discussion avec les associations d'élus. C'est une énumération d'actions à mener sans la moindre étude d'impact. Ce n'est pas sérieux. L'un des meilleurs exemples en est la loi instituant le zéro artificialisation nette (ZAN). Ce dispositif a suscité des réactions très négatives de la part des maires car il n'est pas mis en œuvre par le bloc local. Les maires sont très inquiets et mécontents de l'absence de transparence dans son application. Il en va de même avec les COP territoriales, un exercice très vertical. Le préfet de région et les services de l'État donnent des informations, mais il n'y a pas de dialogue, pas de discussion, pas d'échange…

> « Il faut une vision nationale, mais construite avec les élus locaux. »



© Stéphane AUDRAS-REA

Il faut une vision nationale, mais construite avec les élus locaux. C'est la condition pour qu'elle puisse être comprise, partagée et mise en œuvre. Parce que ces «stratégies», in fine, ce sont les maires qui doivent les présenter à leurs concitoyens et les y rallier. Comment convaincre quand on ne peut soi-même y adhérer, tant elles sont hors sol ? Sans compter que, la plupart du temps, c'est aussi à nous que l'on demande d'apporter une très grosse partie de leur financement…

Localtismag : Autonomie fiscale, pouvoir réglementaire local… D'éternels vœux pieux ?

Jean-François Vigier : Il est vrai que les dernières années ont davantage été à une recentralisation. J'espère que nécessité fera loi. À titre personnel, je suis convaincu que rétablir un impôt de résidence est indispensable. Sans autonomie financière, il est illusoire de croire que l'on peut mener des politiques publiques, et la transition écologique en particulier. Or avec la canicule, les inondations… qui ont percuté de plein fouet la vie quotidienne de nos concitoyens, il y a désormais une demande forte de confort thermique, de protection par rapport au dérèglement du climat, de mobilités douces, de biodiversité… – et ce, sans délai ! –, à laquelle on ne pourra pas répondre sans moyens. Lors du précédent mandat, nombre de maires ont commencé à rénover des groupes scolaires, des gymnases… C'est coûteux et cela prend du temps. Cet été, tout a volé en éclats. Quand vous ne pouvez pas faire retomber la chaleur dans les bâtiments, les parents vous demandent de climatiser sans délai les salles de classe. Leur expliquer que ce n'est pas la solution idéale est peine perdue. Comment on gère cela ?

Localtismag : Quels conseils donneriez-vous aux nouveaux élus ?

Jean-François Vigier : Il faut continuer à tenir un discours volontaire, mais en restant réaliste, en prévenant nos concitoyens qu'on ne peut pas avancer aussi vite qu'on le voudrait.

Habitat : **65% des Français rêvent de vivre au vert**

Publié le 2 octobre 2026 par Elena Jeudy-Ballini, JGP media pour Localtis

Calme, nature, maison avec jardin… l'idéal résidentiel des Français semble s'éloigner toujours davantage des grandes métropoles. Selon une étude Ipsos BVA pour leboncoin immo, les deux tiers d'entre eux choisiraient, sans contrainte de budget ou de travail, de s'installer dans une zone rurale, un village ou une petite ville. Une aspiration qui s'accompagne d'une nouvelle priorité : disposer d'un habitat capable de mieux résister au changement climatique.

S'ils n'avaient absolument aucune contrainte de budget ou de travail, 65% des Français choisiraient de s'installer dans une zone rurale isolée, un village ou une petite ville. Révélé par la première édition de l'étude Habiter, menée auprès de 6.000 personnes par Ipsos BVA pour leboncoin immo, le désamour envers les gigacités semble sans appel : seuls 9% des sondés opteraient pour une grande métropole.

Selon l'étude, l'aspiration au logement individuel reste solidement ancrée : 73% des répondants rêvent d'une maison avec jardin en banlieue ou à la campagne, contre à peine 19% qui privilégieraient un logement plus petit en centre-ville pour rester au plus près des commerces et de la vie culturelle.

L'étude montre surtout que les citoyens ne mesurent plus leur idéal uniquement en mètres carrés, mais *« en bouffées d'air »*. Si la qualité intrinsèque du logement demeure cruciale pour 97% d'entre eux, l'environnement naturel im-



© kateafter Istock

> 80% [des sondés] soutiennent la reconstruction sur l'existant plutôt que le grignotage des espaces naturels.
>
> **Étude Ipsos BVA** pour leboncoin immo.

médiat (94%) et la vie de quartier (92%) comptent désormais presque autant.

LE FOSSÉ PROPRIÉTAIRES / LOCATAIRES

Si 61% des Français déclarent vivre aujourd'hui dans un cadre conforme à leurs attentes, cette moyenne masque d'importantes inégalités socio-économiques. Le statut d'occupation, notamment, dessine une véritable ligne de fracture : 71% des propriétaires s'estiment en adéquation avec leur idéal, contre seulement 45% des locataires.

La géographie accentue ce sentiment d'accomplissement ou de frustration. Les habitants des zones rurales isolées sont 74% à s'épanouir dans un cadre conforme à leurs souhaits, alors que le taux chute à 50% dans les quartiers résidentiels denses et à 51% dans les centres-villes. Pour beaucoup de foyers, le cadre de vie idéal reste un luxe financier difficile à concrétiser.

SE PROTÉGER DU CLIMAT

Face à l'avenir, les priorités des Français ont changé de cap. L'adaptation au changement climatique s'impose comme le premier enjeu de l'habitat de demain pour 66% des répondants, devançant la réduction des factures d'énergie (60%), la possibilité de bien vieillir chez soi (58%) et l'abordabilité des biens (55%).

Les citoyens n'attendent plus des promesses écologiques abstraites, mais des solutions de protection immédiates et concrètes : 89% jugent indispensable un logement conçu pour résister aux inondations ou aux incendies ; ils sont autant à réclamer des habitations capables de rester confortables sans climatisation lors des canicules ; et 88% soutiennent les logements produisant tout ou partie de leur propre énergie.

À l'inverse, le *« tout-technologique »* laisse la majorité des Français de marbre. *« Pendant des années, on a promis aux Français la maison du futur. Ils nous répondent qu'ils veulent d'abord un logement où l'on respire, qui protège du changement climatique et allège leur pouvoir d'achat. Seuls 15% attendent en priorité un habitat plus connecté, alors que 66% veulent qu'il s'adapte au climat. Le message est limpide pour toute la filière, l'innovation ne sera plus jugée à son ambition mais à son utilité et ses bienfaits pour l'environnement »*, observe Sophie Bourg, directrice marketing & opérations immobilières chez leboncoin immo.

De même, le pragmatisme prévaut en matière d'architecture : 69% des répondants se disent prêts à habiter dans un ancien bâtiment industriel ou agricole réaménagé, tandis que les innovations futuristes, comme l'impression 3D, ne séduisent que 25% des sondés. De plus, 80% soutiennent la reconstruction sur l'existant plutôt que le grignotage des espaces naturels.

LA MUNICIPALITÉ, TIERS DE CONFIANCE INCONTOURNABLE

Pour piloter ces transformations complexes, le regard des Français se tourne résolument vers le local. 60% des citoyens font confiance aux communes pour adapter l'habitat aux défis environnementaux et sociaux, contre seulement 24% envers l'État et 23% envers les promoteurs immobiliers.

Cette attente de proximité s'incarne dans de nouveaux modèles urbains : 82% des Français se disent intéressés par le concept de quartier autonome, capable de subvenir à ses besoins vitaux en cas de crise majeure.

DES ARBITRAGES CONTRASTÉS SELON LES TERRITOIRES

Derrière le grand désir de calme commun, chaque région applique ses propres arbitrages selon les contraintes locales. Ainsi, les Franciliens sont 42% à vouloir améliorer en priorité la qualité environnementale de leur cadre de vie (+7 pts par rapport à la moyenne nationale). Mais la vie urbaine conserve ses exigences : 47% d'entre eux placent la proximité des commerces et services au-dessus du calme absolu (+12 pts).

Les habitants du Grand Est sont 70% à privilégier le calme à la proximité des services (+9 pts), et 32% à choisir librement la vie au village (+7 pts). En Nouvelle-Aquitaine, 23% des sondés opteraient pour une vie isolée en pleine campagne (+9 pts), et 68% des urbains privilégieraient la périphérie au centre-ville (+6 pts). En Centre-Val de Loire, Normandie et Bourgogne-Franche-Comté, la priorité est de rapprocher les services du quotidien : 15% des habitants du Centre-Val de Loire (+7 pts), 11% des Normands (+3 pts) et 11% des habitants de Bourgogne-Franche-Comté (+3 pts) réclament un accès plus fluide aux commerces et aux soins.



© Daniel MELNICZEK - REA - Caisse des Dépôts – 2024

Écoles : **quand canicule et déclin démographique obligent les collectivités à repenser le modèle**

Publié le 14 septembre 2026 par Virginie Fauvel, Localtis

Longtemps pensées pour accueillir toujours plus d’élèves, les écoles se retrouvent confrontées à un nouveau défi : adapter des bâtiments souvent vieillissants à des épisodes de chaleur de plus en plus fréquents, tout en anticipant une baisse durable des effectifs scolaires. Dans une note publiée début septembre, la Fabrique de la Cité invite les collectivités à traiter ces deux aspects ensemble.

L’été 2026 a brutalement rappelé la vulnérabilité du patrimoine scolaire face aux vagues de chaleur. Selon les chiffres cités par la note de la Fabrique de la Cité, publiée début septembre 2026, plus de 1.800 établissements ont fermé lors des épisodes caniculaires et 8.000 ont adapté leurs horaires. Une situation qui va devenir récurrente à mesure que les températures augmentent.

Le sujet concerne un parc particulièrement vaste. Chaque jour, 13 millions de personnes fréquentent l’un des 64.000 établissements scolaires français. Ces bâtiments représentent par ailleurs près de la moitié du patrimoine immobilier des collectivités territoriales.

Or, souligne la note, 80% des écoles ont plus de 50 ans et près d’un établissement sur deux nécessiterait une rénovation lourde. Autrement dit, une grande partie du parc a été conçue pour

> « Toute notre société et nos infrastructures ont été conçues pour un climat qui n'existe plus. »
>
> **Valérie Masson-Delmotte**, climatologue

des conditions climatiques qui ne correspondent plus à celles d'aujourd'hui.

L'enjeu est d'autant plus important que le troisième Plan national d'adaptation au changement climatique repose désormais sur une trajectoire de réchauffement pouvant atteindre +4°C à la fin du siècle.

UNE FACTURE ÉVALUÉE À 50 MILLIARDS D'EUROS

Face à ces constats, la Fabrique de la Cité estime que le chantier est immense. Le coût de rénovation des seules écoles publiques est évalué à près de 50 milliards d'euros sur dix ans.

Mais l'étude souligne qu'une stratégie fondée uniquement sur la rénovation lourde risque de se heurter à des contraintes financières et opérationnelles. Aujourd'hui, seuls 2.600 établissements engagent chaque année des travaux énergétiques et à peine 10% des écoles disposent d'un projet de rénovation.

L'auteure invite donc à prendre des mesures plus rapides, déjà largement documentées : protections solaires, volets, films ou voiles d'ombrage, ventilation nocturne, brasseurs d'air ou végétalisation, etc. Expérimentées dans le cadre du programme Racine, la note rappelle que ces mesures auraient permis de faire baisser les températures jusqu'à 10°C dans certaines salles de classe, pour un coût compris entre 20.000 et 100.000 euros par établissement.

Citant la climatologue Valérie Masson-Delmotte : *« Toute notre société et nos infrastructures ont été conçues pour un climat qui n'existe plus »,* la note invite à ne plus attendre les grands programmes de réhabilitation pour agir.

LE CHOC DÉMOGRAPHIQUE CHANGE L'ÉQUATION

Mais la particularité du document est d'insister sur une autre transformation, moins immédiatement sensible mais tout aussi structurante : la baisse annoncée des effectifs scolaires. La Fabrique de la Cité rappelle que la France pourrait compter 1,7 million d'élèves de moins d'ici 2035. Une perspective qui pose la question du dimensionnement futur du patrimoine scolaire.

Pour les collectivités, l'équation devient délicate : investir massivement pour adapter des bâtiments à la chaleur tout en sachant qu'une partie d'entre eux pourrait devenir surdimensionnée dans les prochaines années.

L'étude propose donc de réfléchir à une autre échelle. *« Certains établissements devenus pour certains surdimensionnés, pourraient être repensés à l'échelle d'un bassin de vie et plus d'une commune »*, estime l'auteure, arguant que ces établissements *« permettraient ainsi de maintenir une offre éducative attractive malgré la baisse des effectifs grâce à la mutualisation des plateaux techniques, des espaces de restauration scolaire et des équipements sportifs ».*

La réflexion doit désormais intégrer à la fois les évolutions démographiques, l'offre éducative, les transports ou encore les enjeux de mixité sociale. *« L'école est à la croisée des transitions climatiques et démographiques »*, observe l'auteure, qui estime que les décisions patrimoniales ne peuvent plus être prises établissement par établissement.

FAIRE DE L'ÉCOLE UN ÉQUIPEMENT PARTAGÉ

La note esquisse enfin une évolution plus profonde du modèle scolaire. Plutôt que de considérer l'école comme un équipement occupé quelques heures par jour et fermé le reste du temps, elle propose d'en faire une *« plateforme communautaire de proximité »*. Elle deviendrait en quelque sorte les Maisons France Services de la jeunesse. Concrètement, l'auteure imagine que certains locaux pourraient accueillir d'autres services : crèche, bibliothèque, activités associatives, équipements sportifs ou culturels, voire services de santé.

Cette mutualisation permettrait de mieux rentabiliser des bâtiments appelés à recevoir moins d'élèves tout en maintenant une présence de services publics dans les quartiers et les communes.

L'école pourrait également devenir un *« refuge climatique »* lors des épisodes de forte chaleur, grâce à des bâtiments mieux adaptés et accessibles au-delà du seul temps scolaire.

Reste que la mise en œuvre de cette vision soulève de nombreuses questions pour les élus locaux : gouvernance des sites, partage des coûts, cohabitation des usages ou encore évolution de la carte scolaire. Autant de sujets qui dépassent la seule question de la rénovation énergétique.

En tout cas, en rapprochant adaptation climatique et déclin démographique, la Fabrique de la Cité invite les collectivités à changer de regard sur leur patrimoine scolaire. Le défi n'est plus seulement de rénover des bâtiments vieillissants, mais de déterminer quels établissements seront encore nécessaires demain et quelles fonctions ils seront amenés à remplir au sein des territoires.

> Le défi n'est plus seulement de rénover des bâtiments vieillissants, mais de déterminer quels établissements seront encore nécessaires demain et pour quelles fonctions.

Entretien avec **Danielle Mametz,**

maire de Boëseghem (Nord), présidente du syndicat intercommunal de distribution d’eau et d’assainissement du Nord (SIDEN-SIAN - Noréade)

“ La gestion durable de l’eau ne peut se faire que dans un exercice de démocratie locale ”



© Emmanuel DEARMBRE

Danielle Mametz

Propos recueillis le 30 octobre 2026, par par Frédéric Fortin/Epique communication pour Localtis

ENTRETIEN

À l’heure où toutes les régions sont désormais affectées par la raréfaction de la ressource en eau potable, et que l’eau devient source de conflits, Danielle Mametz, maire de Boëseghem (Nord), présidente du syndicat intercommunal de distribution d’eau et d’assainissement du Nord (SIDEN-SIAN – Noréade), appelle tout à la fois l’ensemble des acteurs à changer leurs pratiques et à sortir de leurs postures. Se défiant d’une *« solution toute faite venue d’en haut »,* elle estime que *« c’est à l’échelle des bassins et des sous-bassins que cela se joue ».*

Localtis mag : L’été caniculaire a remis le sujet de la ressource en eau sur le devant de la scène. À quelque chose, malheur est bon ?

Danielle Mametz : Il faut se réjouir que l’eau soit devenue un sujet hautement politique, au cœur des préoccupations. Car toutes les régions de France sont désormais affectées par la raréfaction de la ressource en eau potable. Y compris la mienne, qui n’est pas réputée pour manquer d’eau. Et pourtant, en cette mi-octobre, le Boulonnais fait encore face à des risques de rupture d’alimentation ! Reste que, si les élus de l’eau sont tous plus ou moins conscients de la situation, quand on sort de cet entre-soi, je constate qu’on pense encore trop souvent que c’est un phénomène de crise et que celle-ci passée, tout va revenir *« à la normale »*. Mais la normale, désormais, c’est le manque d’eau. On n’a plus à anticiper sa raréfaction, ce que j’entends encore trop souvent, mais à la gérer !

Localtis mag : Les inondations de 2023/2024 qui ont durement frappé votre région, sont sans doute encore dans les têtes.

Danielle Mametz : Oui, mais le lien entre inondations et eau potable n’est pas évident. Les territoires fortement inondés ne sont pas nécessairement ceux qui captent l’eau. C’est un autre sujet, celui du grand cycle de l’eau, alors que l’eau potable s’inscrit dans son petit cycle. S’il y a un lien entre les deux, c’est dans la gestion de l’infiltration, des zones humides, des lits majeurs et mineurs des cours d’eau... Depuis des milliers d’années, on s’est

évertué à évacuer l'eau de notre territoire. C'est désormais le contraire qu'il faut faire. Hélas, on continue avec nos anciens modèles. Cet été, dans mon village, on a compté 52 jours sans pluie et pour autant, des agriculteurs ont drainé leurs champs. Tout cela pour arroser à coups de lance en plein été. Il faut un changement des pratiques agricoles, en prenant bien conscience que sans eau, il n'y a aucune forme de vie possible. Et donc que l'eau ne peut être accaparée pour un seul usage, mais doit être partagée. Ceux qui travaillent sur la gestion des inondations ont pour l'heure d'autres priorités à financer. Ce ne sont pas les mêmes acteurs que ceux du petit cycle, c'est très sectorisé.

Localtis*mag* : N'est-ce pas cause de difficultés ?

Danielle Mametz : Que les acteurs ne soient pas les mêmes n'est pas gênant : nul ne peut tout faire ! Mais il faut qu'ils se parlent et agissent de concert. Nous avons à notre disposition tous les outils pour ce faire, pour concilier les usages, pour gérer durablement l'eau. Il faut seulement bien les connaître, et bien les utiliser. Que sont les comités de bassin, les commissions locales de l'eau, sinon des parlements de l'eau, où tous les acteurs sont réunis pour gérer ce patrimoine commun ? Reste que leur bon fonctionnement suppose le dialogue. Et l'on ne peut que déplorer que, quand ce dernier est rompu, le gouvernement et le Parlement choisissent d'attiser les oppositions plutôt que de les apaiser. Il faut se garder d'une *« guerre de l'eau »,* notion que je déteste. Il ne s'agit pas de mettre des belligérants face à face, dans un conflit dont le plus fort ressortirait vainqueur. Mais bien de trouver une solution pour tous, au plus près des préoccupations territoriales, puisque c'est à l'échelle des bassins et des sous-bassins que cela se joue. Ce qui nécessite à la fois d'échanger, et d'accepter de se remettre en question. Pas seulement les agriculteurs, dont on ne peut remettre en cause les besoins en eau, et le fait que ces besoins évoluent, mais bien tous les acteurs : entreprises, associations, gestionnaires des services d'eau et d'assainissement, etc. Or, avec la loi d'urgence agricole, on s'est focalisé sur un seul d'entre eux, en promouvant en outre une forme d'accaparement par ce dernier d'une ressource nécessairement commune.

> Il faut se garder d'une *« guerre de l'eau »*, notion que je déteste.

Localtis*mag* : Le dialogue semblait toutefois déjà difficile avant le dépôt de ce texte. Ce Parlement de l'eau est-il à refaire ?

Danielle Mametz : Non, si tout le monde accepte de sortir de ses postures. Les crispations sont naturelles quand on demande à tout le monde de revoir ses paradigmes. Et je veux bien croire que cela soit plus violent pour certains que pour d'autres. Mais il faut se défier d'une solution toute faite qui descendrait d'en haut. Les solutions se construisent sur le terrain. La gestion durable de l'eau ne peut se faire que dans un exercice de démocratie locale. La difficulté est que l'exercice demande du temps, que nous n'avons guère, pris que nous sommes dans un enchaînement de crises. Et en période de crise, c'est toujours difficile de mobiliser autour de quelque chose de positif. On a besoin de retrouver du calme et du temps.

Localtis*mag* : Thierry Burlot, président du Cercle de l'eau, observe que *« les maires ne vont plus aux comités de bassin »* et, au-delà, que *« plus personne ne comprend plus rien au monde de l'eau ».*

Danielle Mametz : C'est vrai que le sujet est compliqué. Je le vois avec le renouvellement des équipes municipales. Les nouveaux élus trouvent que l'eau est un sujet passionnant, mais extrêmement technique – ce qu'ils ne soupçonnaient pas. Ce qui est surtout difficile à comprendre, c'est qui s'occupe de quoi et l'articulation entre tous les documents : Sdage, Sage, documents d'urbanisme… Enfin, malheureusement, les pouvoirs publics nationaux ont une tendance croissante à remettre en question les instances locales de gouvernance de l'eau. Ceci est d'autant plus regrettable que, dans cette période d'incertitudes, nous avons plus que jamais besoin d'un socle sur lequel nous puissions nous appuyer et de modes de fonctionnement qui ne soient pas sans cesse bouleversés.



© Philippe Paternoli Istock

Pollution de l’eau : **le curatif trois fois plus coûteux que le préventif, selon une nouvelle étude**

Publié le 7 septembre 2026 par Anne Lenormand, Localtis avec AFP

Un traitement curatif de la pollution de l’eau en nitrates et en pesticides est *« en moyenne trois fois plus coûteux »* qu’une approche préventive, selon les conclusions d’une étude menée par l’agence de l’eau Seine-Normandie. Un rapport d’inspection publié fin juillet estime de son côté les surcoûts totaux de dépollution de l’eau aux pesticides et PFAS *« entre 6,15 milliards d’euros et 11,3 milliards d’euros par an »* et propose de nouvelles pistes de financement.

« *Il est en moyenne 3 fois plus coûteux de dépolluer des eaux brutes chargées en nitrates et pesticides, que de réduire la pollution à la source, toutes choses égales par ailleurs »*, indique une étude de l’agence de l’eau Seine-Normandie dévoilée ce 7 septembre par le média Contexte. Ce ratio *« s’aggrave lorsque la collectivité traite de faibles volumes et lorsque les eaux brutes sont plus fortement chargées en polluants »*, ajoute-t-elle.

L’agence de l’eau Seine-Normandie, qui contribue à définir la politique de l’eau du bassin de la Seine et de ses affluents (l’Yonne, la Marne, l’Oise…), finance la mise en œuvre de cette politique en vue d’une gestion durable, en subventionnant les projets d’acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès des usagers.

« MURS D’INVESTISSEMENTS » POUR LES SERVICES D’EAU

Rappelant que les collectivités et leurs services d’eau sont confrontés à un *« mur d’investissements »* pour l’entretien de réseaux vieillissants et pour faire face aux conséquences du changement climatique et aux pollutions émergentes, elle a souhaité *« évaluer et comparer, du point de vue économique, les coûts de scénarios préventifs de protection des captages et curatifs de traitement de l’eau brute ».*

Elle s’est appuyée pour cela sur 21 aires d’alimentation de captages (AAC), *« en chiffrant des scénarios sur la base des*



© Richard DAMPIERRE-REA

caractéristiques propres à chacune ». Si à long terme, globalement, le curatif coûte 3,2 fois plus cher que le préventif, *« pour le service d'eau potable, l'écart en faveur du scénario préventif »* se creuse : *« si l'on raisonne du point de vue du reste à charge supporté par le service d'eau »,* le coût du curatif devient alors *« 13 fois plus important »,* indique l'étude.

En outre, les autrices de l'analyse soulignent que le scénario préventif comporte *« de multiples cobénéfices : coûts évités de surtraitement par une maîtrise voire une amélioration de la qualité des eaux brutes, moindre pollution des milieux naturels, coûts sanitaires liés aux pesticides évités, etc.».*

En dépit de cette *« démonstration »,* contrairement aux actions curatives, le scénario du *« tout préventif »* se heurte aux difficultés de mise en œuvre, *« sachant que la décision de changer les pratiques agricoles ne revient pas à la collectivité, et dépend d'un contexte national et régional favorable à l'agroécologie »,* conclut cette étude.

RAPPORT D'INSPECTION

Missionnés fin 2025 sur le financement de la dépollution de l'eau aux pesticides et PFAS, l'Igedd, le CGAAER et l'Igas ont estimé de leur côté les surcoûts totaux *« entre 6,15 milliards d'euros et 11,3 milliards d'euros par an »* dans un rapport remis au gouvernement en mai dernier qui n'a été rendu public que le 30 juillet. Les trois inspections rappellent qu'en 2024, *« un peu plus de 29% de la population française a été exposée »* à la présence dans l'eau potable de *« pesticides ou de composés per- et poly-fluoroalkylés (PFAS), polluants chimiques d'origine humaine, à des niveaux de concentration dépassant les limites de qualité européennes ».*

Dans leur très grande majorité, les dépassements actuels des limites de qualité de l'eau potable découlent de l'usage passé de substances polluantes désormais interdites. *« Cette situation est préoccupante pour la santé des populations, fragilise l'accès à l'eau, pèse sur la confiance de la population dans l'eau potable et sur les finances publiques »,* souligne la mission.

> « Éviter la dégradation des ressources encore préservées, réduire les flux de pollution lorsque cela reste possible, et réserver les réponses curatives lourdes aux situations où elles sont devenues indispensables. »
>
> recommande la mission Igedd, CGAAER et Igas

« APPLICATION LIMITÉE DU PRINCIPE POLLUEUR-PAYEUR »

Selon elle, le service public de l'eau potable est *« fragilisé par un sous-investissement structurel et un modèle de financement insuffisamment couvert par le niveau du prix de l'eau, par l'application limitée du principe pollueur-payeur et par une solidarité territoriale restreinte ».* Elle propose une combinaison de recommandations visant *« par ordre de priorité »* à *« éviter la dégradation des ressources encore préservées, réduire les flux de pollution lorsque cela reste possible, et réserver les réponses curatives lourdes aux situations où elles sont devenues indispensables ».*

Le rapport formule plusieurs pistes. Parmi celles-ci, la nécessité de disposer de *« recettes additionnelles potentielles en provenance de redevances mettant en œuvre le principe pollueur-payeur dont, notamment, la redevance PFAS, la responsabilité élargie du producteur (REP) et la redevance pour pollution diffuse pour 1,2 milliard d'euros par an ».*

La mission propose en outre *« un renforcement de la taxe Gemapi à hauteur de 650 millions d'euros par an afin d'abonder le financement de la protection du grand cycle de l'eau et de dégager des moyens financiers en faveur de l'eau potable au sein du programme de financement des agences de l'eau ».*

À ces pistes devra s'ajouter *« à terme une hausse du prix moyen de l'eau »,* estimée par la mission, selon les scénarios et le niveau d'ambition retenus dans la stratégie de dépollution, *« de 3,5 % à 59 %, avec une forte variabilité selon les territoires ».* La mission rappelle que, selon le secrétariat général à la planification écologique, une hausse du prix moyen de l'eau de 35% est *« le maximum acceptable par la population générale »* et que toute hausse du prix de l'eau *« doit être accompagnée de mécanismes de solidarité territoriale, de tarification sociale ou saisonnière et de soutien aux ménages les plus vulnérables »,* la mission juge de plus *« incontournable » « l'accroissement de l'endettement des collectivités »* pour *« financer les investissements »* et *« lisser cette évolution sur une longue période ».*

BESOIN D'UNE STRATÉGIE NATIONALE *« PORTÉE AU PLUS HAUT NIVEAU »*

L'inspection générale des finances (IGF), également concernée par la lettre de mission initiale, a rendu son propre rapport, également publié le 30 juillet. Dans ses conclusions, elle prévient qu' *« investir dans des interconnexions ou du traitement sera à la fois nécessaire pour respecter les limites de qualité de l'eau distribuée et coûteux »,* mais *« ne constituera pas une réponse efficace pour maîtriser durablement les pollutions et réduire l'exposition ». « La prévention, peu mobilisée aujourd'hui, est indispensable pour garantir une eau de qualité dans la durée »,* poursuit-elle.

Selon l'IGF, une *« stratégie nationale, portée au plus haut niveau, combinant réglementation pour réduire les pollutions à la source, financements ciblés, principe pollueur-payeur et pilotage interministériel est urgente ».* Son rapport estime le coût de la dépollution *« à environ 2 milliards d'euros par an à court terme, ce qui nécessitera une hausse du prix de l'eau de 25 à 30% ».*

Entretien avec **Jérôme Neveux,**

Maire de Jaunay-Marigny, président de l’Association des maires de la Vienne

“ Nos habitants vivent déjà dans une République des interdépendances ”

Propos recueillis par Olivier Devillers, le 22 octobre 2026 pour Localtis



© Dominique Ducasse

Jérôme Neveux

ENTRETIEN

L’IA est désormais une réalité dans la plupart des communes même si les usages restent assez basiques, avec une grande part de *« shadow IA »*. Jérôme Neveux, maire de Jaunay-Marigny, plaide pour encadrer l’IA plutôt que l’interdire. Il estime que le niveau intercommunal est le plus adapté pour mutualiser les outils et assurer l’accompagnement des agents. Quant à l’État, il est surtout attendu sur les référentiels et les catalogues d’outils.

Localtis*mag* : Les réunions IA de l’AMF font salle comble. Comment expliquez-vous cet engouement des maires pour l’IA ?

Jérôme Neveux : Les élus locaux font face à une équation de plus en plus complexe : des attentes citoyennes toujours plus fortes, des contraintes budgétaires croissantes, davantage de normes, parfois des difficultés de recrutement. L’IA apparaît comme une opportunité pour gagner du temps et améliorer le service rendu aux habitants. Or l’IA générative ne demande pas de gros investissements pour s’y mettre, ce qui importe pour une petite commune. L’attente est donc réelle. Tout l’enjeu est d’encadrer cette opportunité, en l’inscrivant dans une démarche réfléchie et sécurisée.

Localtis*mag* : Concrètement, que font aujourd’hui les communes avec l’IA ?

Jérôme Neveux : Pour le moment, il faut reconnaître que les usages sont assez isolés, basiques, en tout cas dans les petites communes. L’IA est surtout employée pour des tâches administratives et rédactionnelles : préparer un courrier, synthétiser un texte réglementaire, élaborer un compte rendu de réunion, préparer des supports de communication, chercher des informations... Elle aide les élus à préparer leurs interventions et à débroussailler des sujets techniques.

L’IA ne s’arrête pas à la bureautique, il y a aussi les chatbots nourris avec des données fiables. L’AMF en propose un sur son site, qui puise dans le guide du maire et le guide des intercommunalités pour mieux répondre aux demandes des nouveaux élus.

Localtis*mag* : La pratique du « shadow AI », ces outils grand public utilisés sans l’aval de la collectivité, perdure-t-elle ? Comment en sortir ?

Jérôme Neveux : Cette pratique existe, il faut en être conscient. Mais je ne crois pas qu’une collectivité doive y répondre par l’interdiction : l’idée est bien d’encadrer. Je note aussi que la prise de conscience des risques progresse dans les collectivités mais que certaines questions demeurent : dans quel cadre peut-on utiliser ces outils ? Quelles données peut-on leur confier ? Parallèlement, des logiciels financièrement accessibles aux petites communes, et qui répondent

à leurs exigences en matière de sécurité, commencent à sortir. Nous sommes donc dans un entre-deux.

On attend aussi beaucoup de l'AI Act, le règlement européen sur l'intelligence artificielle, qui donnera un cadre plus précis sur certains usages métier. Il faudra aussi sans doute une charte IA au niveau de chaque collectivité pour fixer des règles. Dans ma commune de Jaunay-Marigny, nous sommes justement en train d'en rédiger une. Nous n'avons en revanche pas encore validé d'outil. Le préalable est de convaincre les services municipaux, car je ne veux rien leur imposer, et cela passe par un travail de sensibilisation.

À terme, j'espère que l'IA ira au-delà des outils bureautiques et deviendra une véritable aide à la décision pour les élus, notamment en matière de finances locales et de ressources humaines, où nous manquons de moyens. Mais on n'en est pas encore là.

Localtismag : Et qu'en est-il de l'IA prédictive ?

Jérôme Neveux : L'IA prédictive, qui exploite les données des capteurs du territoire, va arriver assez vite, mais plutôt à une échelle supra-communale pour des raisons d'économies d'échelle.

Dans la Vienne, nous avons lancé un projet de « Territoire connecté » avec le syndicat départemental de l'eau et le syndicat d'électricité. L'idée est de faire remonter des données de capteurs via un réseau bas débit LoRaWAN pour réduire les consommations d'eau et d'électricité. Pour l'instant, le projet est centré sur les compteurs d'eau.

Sur l'eau, l'énergie ou encore la mobilité, l'IA devrait nous faire économiser de l'argent et du temps. Elle nous aidera aussi à mieux investir, certains départements l'emploient déjà pour réduire leur dette.

Localtismag : Quel rôle jouent l'AMF et les associations départementales ?

Jérôme Neveux : Un rôle de sensibilisation, de partage d'expériences et de repérage des solutions. Dans mon département, nous avons travaillé avec l'Agence des Territoires de la Vienne, qui organise des formations et des sensibilisations à l'IA pour les élus et les agents. Nous avons touché des élus de tous les arrondissements. À ce stade, il est surtout important de faire remonter les besoins du terrain, que chacun comprenne les enjeux et identifie les ressources locales mobilisables.

Au niveau de la commission numérique et IA de l'AMF, nos points d'information rencontrent un grand succès auprès des élus. Notre ligne, c'est de faire les choses dans l'ordre : appropriation, montée en compétences, puis expérimentation. Nous avons ainsi eu le témoignage de l'Arnia sur l'offre CMonIA à destination des petites communes ou encore de la Banque des Territoires venue présenter son programme Territoires d'IA.

Un des risques est que ça parte dans tous les sens, avec une multiplication des offres à destination des communes. Certes, c'est le jeu de la libre concurrence, mais les élus ont besoin d'être guidés et rassurés. Et c'est là que notre association a un rôle à jouer.

Localtismag : Quels sont les risques liés à l'IA ?

Jérôme Neveux : Il y en a plusieurs, et ils sont liés : la fiabilité des réponses, la protection des données et la confidentialité, puis la souveraineté numérique. Il faut évaluer les risques dès le départ, avant de se lancer, mais aussi tenir compte de l'usage recherché. On ne sécurise pas de la même manière une aide à la rédaction d'un texte de communication qu'un outil reposant sur une prédiction susceptible d'influencer une décision individuelle.

Quant à la fiabilité, elle suppose de bonnes données : c'est vrai pour l'IA générative dans ma commune comme pour tout projet d'IA prédictive.

La perte de souveraineté des technologies fait aussi partie des risques. Mais force est de constater que, nous, élus locaux, avons peu de prise sur ce sujet. On ne peut que s'interroger ou espérer. Tout en gardant à l'esprit que pour une collectivité la première question restera celle du prix.

Localtismag : Et quel rôle pour l'État et les autres échelons ?

Jérôme Neveux : L'État doit donner un cadre lisible et stable. Il doit mettre à disposition des référentiels de bonnes pratiques, des outils de confiance adaptés aux collectivités et accompagner financièrement les communes qui n'ont pas les moyens de se lancer.

Pour moi, le bon échelon pour mutualiser outils et coûts, c'est l'intercommunalité, comme nous le faisons déjà pour d'autres compétences. Le département apporte plutôt l'ingénierie, avec les centres de gestion, le CNFPT, les agences techniques. Et l'État garantit la cohérence de l'ensemble.



© Bruno LEVY-CHALLENGES-REA



© Laurent GRANDGUILLOT-PEA

Souveraineté numérique : **la protection des données, priorité des Français**

Publié le 16 septembre 2026 par Olivier Devillers, pour Localtis

La souveraineté numérique fait désormais partie des attentes des Français, selon un sondage. Si l'indépendance numérique est une vue de l'esprit, les leviers d'actions pour regagner une autonomie stratégique sont réels, notamment aux mains des administrations. Et les freins sont avant tout culturels. C'est ce que l'on retiendra du séminaire organisé par le magazine L'Hémicycle en septembre dernier à l'Institut national du service public (INSP).

Selon un sondage Norstat pour L'Hémicycle, la souveraineté *« numérique »* fait partie des préoccupations des Français même si le numérique n'est cité spontanément que par 1 Français sur 4, loin derrière l'énergie, la santé et l'alimentation. 94% veulent notamment que leurs données personnelles soient hébergées en France ou en Europe et 93% que l'État et les administrations privilégient des solutions numériques françaises ou européennes. Le numérique catalyse aussi le sentiment de retard face à la Chine et aux États-Unis et 89% pensent que l'IA va encore accroître la dépendance française. Ces chiffres font écho au niveau de dépendance numérique constaté par le récent rapport de l'Assemblée nationale : de l'ordre de 80% des dépenses des administrations vont aux éditeurs américains pour les seuls achats ayant transité par l'Ugap.

RÉÉQUILIBRER LES DÉPENDANCES

La concrétisation du risque de coupure de service a accéléré la prise de conscience du danger de ces dépendances. Les élus locaux comme nationaux se sont emparés de ce sujet, mais, trop souvent, les débats glosent autour des objectifs à atteindre :

> *« Nous voulons avoir la maîtrise de l'ensemble de la chaîne, des datacenters aux modèles d'IA »*
>
> **Audrey Herblin-Stoop,** responsable des affaires publiques de Mistral

souveraineté, indépendance ou encore autonomie stratégique… Si les premiers termes sont prisés par les politiques, l'autonomie stratégique a la préférence des industriels. Pour Sébastien Crozier, président du think tank Géopolitique du numérique, il est vain de viser *« l'autarcie »,* préférant parler d'un *« rééquilibrage des dépendances »* avec le recours à des *« solutions dégradées mais maîtrisées »* en cas de coupure. Et de citer l'exemple du nucléaire, où la France possède la technologie et le savoir-faire sans avoir l'uranium. Le GIE carte bancaire fait également figure d'exemple : il repose sur une carte à puce conçue en France, associée à un système de paiement totalement maîtrisé qui gère aujourd'hui 80% des transactions bancaires des Français.

LE CAS DE L'IA

Mistral AI, qui aligne désormais les contrats avec les administrations, État en tête, suit cette même logique. *« Nous voulons avoir la maîtrise de l'ensemble de la chaîne, des datacenters aux modèles d'IA »*, assure Audrey Herblin-Stoop. Au passage, la responsable des affaires publiques de Mistral alerte sur un risque de préemption des datacenters tricolores par des acteurs américains, du fait de moyens financiers sans commune mesure en Europe. *« Ces acteurs seront soumis au Cloud Act »,* alerte-t-elle ; la localisation des centres de données ne réglant en aucun cas celle de l'extraterritorialité des lois américaines. Un message qui a été repris par la mission de l'Assemblée : elle estime que moins de 10% des investissements annoncés dans les datacenters sont portés par des acteurs européens.

SOUVERAIN, C'EST MOINS BIEN ?

Pour Henri Verdier, l'ex-DSI de l'État désormais à la tête de la Fondation Inria, il est en tout cas urgent d'agir, *« chaque caillou soulevé mettant en évidence des dépendances ».* Il invite à une stratégie des petits pas comme celle qu'il a initié au sein de l'État avec, par exemple, le connecteur France Connect pour gérer l'identité en ligne des Français ou encore la messagerie sécurisée Tchap. Reconnaissant que les solutions européennes sont plus onéreuses, il appelle à raisonner en *« coût évité »,* notamment s'il fallait faire face à une rupture de service. Dans les points de vigilance pour les acheteurs, il souligne la nécessité de toujours tester la réversibilité de ce qui est acheté.

Georges-Étienne Faure, passé par le secrétariat général à l'investissement et sur le point de rejoindre la ville de Paris, fustige pour sa part l'idée selon laquelle *« choisir souverain, c'est accepter moins bien ». « C'est un narratif entretenu par les grands éditeurs »,* souligne-t-il. La difficulté à migrer d'un système à un autre serait également largement surestimée : *« les grands fournisseurs d'IA nous disent que c'est parfaitement automatisable »,* avec à la clef un *« changement de paradigme »* sur les coûts de transfert.

UNE AFFAIRE DE VOLONTÉ, PAS DE LOI

Côté corpus législatif et réglementaire, celui-ci serait largement suffisant pour limiter les dépendances. *« Si demain l'Arcep veut imposer dans les licences un hébergement des données en France, elle peut le faire »* veut croire Sébastien Crozier. La principale attente porte sur la possibilité pour les acheteurs publics d'imposer une clause de préférence européenne. Sylvie Roche, présidente du cercle de confiance des décideurs IT, espère que le projet de règlement Cloud and AI Development Act présenté en juin sera l'occasion pour la France de porter *« une définition de la souveraineté qui protège réellement nos entreprises »,* l'hébergement des données en Europe ne pouvant être une condition suffisante.

En définitive, la souveraineté serait surtout affaire de volonté et d'état d'esprit. Georges-Étienne Faure regrette par exemple que les administrations aient du mal à endosser leur rôle d'acheteurs d'innovation, ce qui permettrait de *« passer d'une politique de l'offre à une politique fondée sur la demande ».* Mais il concède que la responsabilité pénale des acheteurs publics n'est pas propice à la prise de risque. Le manque de profils numériques et de femmes dans les instances décisionnaires a aussi été évoqué. Reste la réticence des agents à changer leurs habitudes quand ils changent d'interface. Un défi loin d'être insurmontable si le changement est accompagné.

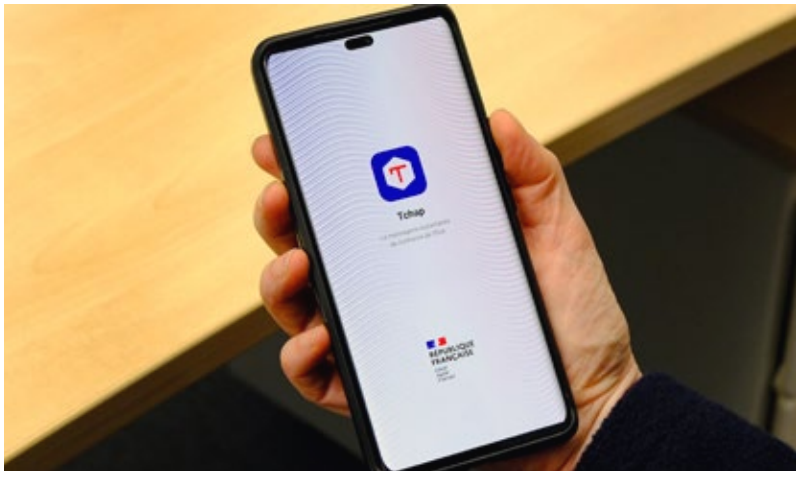

© Aurélie Roubaud.

Accès aux services publics : **le téléphone reste le réflexe n°1 malgré la progression du numérique**

Publié le 2 octobre 2026 par Virginie Fauvel, Localtis

Alors que les démarches en ligne continuent de se développer, les Français n’ont jamais autant sollicité les agents publics. Dans une récente étude, la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP) montre que le téléphone demeure le premier canal de contact avec les administrations, devant le numérique. Des résultats qui confortent les attentes exprimées depuis plusieurs années par les usagers en faveur d’un accompagnement humain.

Malgré la généralisation des démarches en ligne, les usagers continuent de plébisciter les contacts humains avec les administrations. C’est l’un des principaux enseignements de l’étude quantitative publiée cet été par la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP) et qui dresse pour la première fois un état des lieux consolidé des différents canaux d’accès à 25 grands services publics nationaux.

En 2024, ces services ont enregistré 259 millions de sollicitations adressées à des agents publics, soit une moyenne



© Franck CRESAUX-PEA

de 4,3 démarches par habitant de plus de 15 ans. Un volume en hausse de 5,6% depuis 2021 à périmètre constant, alors même que les usages numériques continuent de progresser.

Premier constat : le téléphone demeure le principal mode de contact entre les Français et leurs administrations. Il représente 41% de l'ensemble des échanges recensés en 2024, devant les canaux numériques (34%) et l'accueil physique (18%). Une répartition relativement stable mais qui réserve une surprise : contrairement à l'idée d'une substitution progressive du numérique aux autres canaux, la part de l'accueil physique progresse depuis 2021, tandis que celle du numérique recule légèrement.

LE NUMÉRIQUE PROGRESSE, MAIS NE REMPLACE PAS LES AGENTS

L'étude souligne pourtant la montée en puissance spectaculaire des usages numériques autonomes. Les principaux sites et applications des administrations totalisent désormais 4,1 milliards de visites annuelles, tandis que 188 millions de comptes usagers actifs sont recensés sur les espaces personnels des administrations. Le recours aux chatbots a plus que doublé depuis 2021.

Mais cette progression ne se traduit pas par une baisse des sollicitations adressées aux agents. Au contraire. Pour la DITP, la consultation d'informations, le suivi des dossiers ou encore les démarches réalisées en autonomie constituent des usages différents des prises de contact avec un conseiller. Les deux logiques coexistent davantage qu'elles ne se substituent l'une à l'autre.

Cette conclusion rejoint les constats établis par plusieurs études sur l'accès aux services publics. Début 2025, une enquête OpinionWay réalisée pour Sens du service public révélait ainsi que près d'1 Français sur 4 déclarait éprouver des difficultés d'accès aux services publics, une proportion atteignant 39% dans les territoires ruraux. L'accompagnement humain et la simplification des procédures figuraient alors très largement en tête des attentes exprimées par les usagers.

Le téléphone représente 41% de l'ensemble des échanges avec les administrations recensées en 2024, devant les canaux numériques (34%) et l'accueil physique (18%).

FRANCE SERVICES CONTRIBUE AU RETOUR DU GUICHET

Autre enseignement notable : l'accueil physique résiste et retrouve même une certaine dynamique. Les administrations étudiées ont comptabilisé 41 millions de visites en guichet en 2024. À périmètre constant, leur fréquentation progresse de 18% entre 2021 et 2024, soit 5,5 millions de visites supplémentaires. Cette évolution est largement portée par le développement du réseau France services. Le nombre d'accompagnements réalisés dans ces structures a été multiplié par près de quatre en trois ans, passant de 2,3 millions à 8,9 millions. Sur la même période, le nombre de structures labellisées est passé de 1.300 à 2.840.

En 2024, plus de 8 accompagnements sur 10 réalisés dans les France services l'ont été en présentiel. Le réseau a assuré 4,5 millions d'accompagnements pour le compte de partenaires nationaux, tels que la DGFiP, la CAF, France Travail, l'Assurance maladie ou encore les points-justice. Ces résultats font écho aux alertes récentes de la Défenseure des droits, qui dénonçait au printemps dernier une *« érosion préoccupante du lien entre les services publics et les usagers »* et soulignait l'importance de maintenir une présence humaine dans les territoires.

LE TÉLÉPHONE, CANAL UNIVERSEL

Avec 117 millions d'interactions téléphoniques en 2024, le téléphone demeure le canal le plus universel. L'étude montre qu'il est celui qui touche le plus grand nombre d'usagers, devant les contacts numériques et les visites au guichet. Les principaux utilisateurs sont l'Assurance maladie (22,6 millions d'échanges), France Travail (17,9 millions), les préfectures (17,9 millions également) et la CAF (11,8 millions). Ensemble, ces quatre opérateurs concentrent près de 60% des échanges téléphoniques recensés.

La DITP souligne également une amélioration progressive des performances de l'accueil téléphonique des administrations. Le taux global de décroché est passé de 77,6% à 81,8% entre le deuxième trimestre 2023 et le deuxième trimestre 2025, se rapprochant de l'objectif gouvernemental fixé à 85%.

VERS UN MODÈLE MULTICANAL ASSUMÉ

Au final, l'étude de la DITP dessine moins la victoire d'un canal sur les autres qu'une complémentarité croissante entre les différentes portes d'entrée vers les services publics. Les administrations les plus sollicitées numériquement, comme la DGFiP ou France Travail, continuent de gérer des volumes considérables d'appels et de rendez-vous. À l'inverse, les réseaux d'accompagnement de proximité restent fortement mobilisés pour accompagner les démarches dématérialisées.

Travailleurs pauvres, mal-logement, souffrance psychique : **les *« nouveaux visages de la précarité »* selon les CCAS**

Publié le 12 octobre 2026 par Caroline Megglé, pour Localtis

À l’occasion de ses 100 ans, l’Union nationale des centres communaux d’action sociale (CCAS) dévoile les résultats d’une enquête menée auprès de ses membres donnant à voir une précarité qui se massifie et conduit à de multiples renoncements.



© Jean-Claude MOSCHETTI - RÉA

Les centres communaux et intercommunaux d’action sociale (CCAS et CIAS) sont parmi les premiers témoins de l’évolution des besoins sociaux, ils sont *« directement confrontés à ces situations de fragilité avant qu’elles ne soient prises en compte dans la statistique nationale »*. Interrogés sur ces *« nouveaux visages de la précarité »* par leur Union nationale (Unccas), ils sont 63% (sur 414 CCAS et CIAS ayant répondu à l’enquête) à déclarer qu’ils *« voient augmenter le nombre de personnes qui travaillent mais ne parviennent plus à faire face à leurs dépenses quotidiennes »*. *« Ce qui était marginal il y a quelques années se massifie »*, commente l’Unccas, ajoutant que le phénomène *« traverse l’ensemble des territoires »* (ruraux, périurbains, urbains).

Outre le nombre de travailleurs pauvres, deux enjeux émergent de plus en plus fortement : les difficultés liées au logement et à l’hébergement (55% des répondants *« témoignent d’une forte augmentation des sollicitations »* en la matière) et la *« souffrance psychique sans prise en charge »* (51% des répondants citent cette problématique *« parmi les situations nouvelles ou en forte progression »*). Le logement est également la deuxième priorité de mandat citée par les CCAS et CIAS (42% d’entre eux), après le grand âge et l’autonomie (50%) et avant la lutte contre la pauvreté (29%).

Trois autres phénomènes prennent enfin de l’ampleur pour, à chaque fois, un peu moins d’un tiers des CCAS et CIAS ayant répondu à l’enquête : le renoncement *« à se chauffer ou à se soigner »* de la part de personnes âgées, le *« renoncement aux droits en raison de démarches numériques »* et le non-recours à toute forme d’aide (*« des personnes qui ne sollicitent aucune aide ou dont la situation n’est découverte que grâce à l’intervention d’un tiers »*).
Les résultats de cette enquête sont *« des signaux qui interrogent notre modèle de solidarité »*, pour Luc Carvounas, président de l’Unccas. L’Unccas dévoile ces chiffres à l’occasion de ses 100 ans, célébrés en octobre 2026 à la Maison de la radio à Paris. Se présentant comme les *« vigies des nouvelles formes de fragilités sociales »*, les CCAS et CIAS entendent interpeler les candidats à l’élection présidentielle via un pacte *« élaboré à partir des remontées de son réseau et des travaux de ses élus »*. Les réponses des candidats seront présentées sous la forme d’un *« baromètre de l’action sociale locale »*, les 3 et 4 février 2027 à Lille à l’occasion du congrès de l’Unccas.



© Adobe stock

Désordres fonciers outre-mer : **la proposition de loi adoptée au Sénat prévoit un référent dans chaque commune**

Publié le 5 novembre 2026 par Philie Marcangelo-Leos, pour Localtis

Le Sénat a adopté ce 3 novembre une proposition de loi visant à résoudre le fléau des désordres fonciers en outre-mer, et notamment l'indivision successorale. Afin de simplifier des procédures jugées *« trop lourdes »* et d'aller plus loin que la précédente loi *«Letchimy»* de 2018, le texte propose de conforter les mécanismes juridiques et allégements fiscaux ainsi que la création d'un référent *« régularisation foncière »* dans chaque commune pour apporter une aide technique.

Le Sénat a adopté, ce 3 novembre, en première lecture, la proposition de loi visant à résoudre le fléau des désordres fonciers outre-mer (à une très large majorité, le groupe UNT s'étant quant à lui abstenu). *« Une accumulation des indivisions successorales concernant parfois plus du tiers des parcelles privées sur un même territoire, des occupations précaires, des logements indignes ou insalubres, des milliers de biens vacants et sans maître, des successions en déshérence, des quartiers entiers à l'abandon, des dents creuses et des friches agricoles qui*

se multiplient : voici le fléau auquel sont confrontés les outre-mer », a relevé le sénateur socialiste de Guadeloupe, Victorin Lurel, à l'initiative de ce texte qui propose de parfaire le régime dérogatoire de la loi *« Letchimy »* de 2018 pour sortir de l'indivision successorale (prolongé par la loi n°2024-322 du 9 avril 2024 jusqu'à fin 2038). D'autant que ce fléau, qui *«stérilise des terres agricoles laissées en friche»*, *«affecte aussi les collectivités territoriales, notamment les communes qui doivent faire face à des occupations irrégulières et luttent désespérément contre la dévitalisation de leurs centres-bourgs».* Et constitue, appuie-t-il, *«un handicap structurel, aggravant les difficultés liées au logement».*

La ministre des Outre-Mer, Naïma Moutchou, a de son côté dépeint la palette des situations : *« En Martinique, les indivisions successorales concernent une part importante du foncier. En Guyane et à La Réunion, les difficultés ont trait à l'absence de titres ou l'incertitude des droits de propriété. À Saint-Martin, les difficultés historiques du cadastre aggravées par l'ouragan Irma compliquent encore la reconstitution des droits de propriété. »* Des dispositifs existent dans la loi, (notamment ceux mis en place par la loi dite *« Letchimy »*), *« mais restent trop compliqués à utiliser dans la réalité »* et *« des familles finissent par renoncer à faire valoir leurs droits »*, a-t-elle souligné. Une circulaire du garde des Sceaux a d'ailleurs été publiée en février 2026 pour mieux faire connaître les outils existants et améliorer leur utilisation. La ministre attend donc de ce nouveau texte qu'il *« rédui(se) ce décalage »* pour que *« des projets jusque-là bloqués puissent enfin aboutir »*. Le sujet fait en réalité l'objet d'une double actualité parlementaire puisque l'Assemblée nationale vient d'adopter une autre proposition de loi, ce 29 octobre, portée par le groupe LFI - notamment par le député martiniquais Jean-Philippe Nilor - visant quant à elle à rétablir le délai de droit commun de trente ans pour la prescription acquisitive dans les territoires d'outre-mer.

RÉFÉRENT POUR LA RÉGULARISATION FONCIÈRE

Le Sénat a suivi les propositions de modifications des rapporteurs Marc-Philippe Daubresse (Nord-LR) et Thani Mohamed Soilihi (Mayotte-RDPI), c'est donc un texte substantiellement remanié en commission qui a été entériné. *« Ce travail collectif a fait progresser le texte, pour une procédure de sortie de l'indivision plus simple et plus efficace. Il facilite l'identification des héritiers, clarifie les conditions de partage, permet de confier certaines successions anciennes à un héritier ou un tiers, et donne aussi plus de moyens aux communes et aux acteurs locaux pour accompagner les régularisations foncières »*, se félicite la ministre.


© Adobe stock

Cet objectif de renforcer le rôle des collectivités dans le règlement des indivisions, se traduit - à l'article 1er - par la création d'un référent pour la régularisation foncière dans les communes (choisi par le conseil municipal parmi les élus ou les fonctionnaires de la commune) en sus de la nomination par chaque EPCI d'un référent chargé du recensement des propriétés en indivision déjà prévue par la loi de 2018. La commission a en revanche opté pour maintenir à dix (et non à cinq ans comme proposé) l'ancienneté minimale des successions pouvant bénéficier de la procédure simplifiée facilitant la sortie de l'indivision successorale. Elle a par ailleurs écarté des dispositifs déjà *« couverts par le droit en vigueur »* sur les parcelles en état d'abandon manifeste, notamment la mesure permettant au maire de se substituer aux indivisaires pour prendre les mesures de conservation et de gestion nécessaires.

À l'article 2, des garde-fous ont été apportés pour l'extension de la procédure des baux à réhabilitation aux biens en indivision, qui devrait permettre aux communes, aux aménageurs et aux bailleurs sociaux de traiter le phénomène dit des *« dents creuses »* qui gangrènent les centres-bourgs.

PATCHWORK FISCAL

L'article 3 énumère un ensemble de dispositifs fiscaux visant à rendre plus incitatif le règlement des indivisions successorales. Plusieurs leviers sont mobilisés, dont les exonérations et réductions de droit d'enregistrement acquittables sur les actes translatifs de propriété. Certaines innovations juridiques y sont introduites, visant notamment la fiscalité des soultes et plus-values consécutives aux partages. Le financement des Safer ultramarines fait également l'objet d'une mesure spécifique. La plupart des mesures ont été retenues (voire amplifiées) avec modifications par la commission.

L'article 4, issu d'une initiative de la sénatrice socialiste de la Martinique Catherine Conconne, a connu un sort moins favorable. Il proposait un dispositif innovant de transfert temporaire d'usufruit des biens vacants au profit de l'État. *« Cet article avait le mérite de s'emparer d'une difficulté réelle, mais présentait d'importantes incertitudes juridiques, notamment une certaine atteinte au droit de propriété. En accord avec son autrice, nous avons choisi d'ajourner son examen. Nous y retravaillerons »*, a expliqué le rapporteur Thani Mohamed Soilihi.

Six milliards d'euros d'investissements annoncés **pour la première édition de « *Choose Outre-mer* »**

Publié le 2 octobre 2026 par Emilie Zapalski pour Localtis

Quelque six milliards d'euros d'investissements publics et privés ont été annoncés lors de première édition du *« Choose Outre-mer »* organisée en octobre 2026 à Paris. Objectif de l'événement : opérer un changement de doctrine concernant l'économie ultramarine, en complétant les politiques destinées à compenser leurs contraintes par des dispositifs d'investissement. Un fonds à impact public-privé a été créé à cette occasion, avec un premier tour de table de 34 millions d'euros.



© MI-DICOM

Un Choose France dédié aux outre-mer : l'idée de Naïma Moutchou, ministre des Outre-mer, a porté ses fruits. Près de 6 milliards d'euros de projets d'investissements publics et privés en faveur de ces territoires ont été annoncés à l'occasion de cet événement qui a réuni 150 entreprises le 1er octobre 2026 dans les locaux de la Banque de France. Parmi eux, 43 millions d'euros pour une usine de nanoparticules d'or pour le traitement du cancer à La Réunion, 100 millions pour l'installation d'un four à combustibles solides de récupération au Moule en Guadeloupe et 225 millions pour la modernisation de l'incinérateur de Fort-de-France en Martinique.

« Pendant longtemps nous avons pensé leur développement d'abord à partir de leurs contraintes, avec des politiques destinées à compenser l'éloignement, l'insularité ou l'étroitesse des marchés. Ces politiques restent nécessaires, mais elles ne peuvent pas constituer à elles seules une stratégie économique », argue la ministre,



© MI-DICOM

Naïma Moutchou, ministre des Outre-mer .

en préambule du dossier de présentation de l'événement, insistant sur la nécessité de partir de ce que ces territoires ont à offrir, comme leur forte capacité à innover dans l'énergie, la gestion de l'eau ou le solaire, leurs infrastructures (ports, aéroports, réseaux numériques, infrastructures énergétiques) et leur population jeune dont les compétences peuvent être valorisées.

OPÉRER UN CHANGEMENT DE DOCTRINE

« L'idée n'est pas d'avoir un énième événement de communication mais de créer un point de départ pour un changement de doctrine concernant l'économie en outre-mer et un changement de méthode avec les acteurs locaux pour retisser des liens de confiance », explique-t-on au cabinet de la ministre.

Un fonds d'investissement à impact « Outre-mer One » est créé avec un premier tour de table à 34 millions d'euros, et un objectif de 50 millions d'euros.

Cette première édition a permis de rassembler investisseurs et entrepreneurs pour opérer la bascule. Elle a aussi été l'occasion de lancer un fonds d'investissement à impact *« Outre-mer One »* avec un premier tour de table à 34 millions d'euros, et un objectif de 50 millions d'euros. Piloté par la société de gestion INCO Ventures et dédié aux entreprises à fort potentiel économique, social et environnemental, il est destiné à renforcer les fonds propres et à accompagner le changement d'échelle. Les projets contribuant à la préservation et la valorisation des ressources naturelles, à bâtir l'autonomie économique et énergétique et à accélérer l'innovation sociale et environnementale seront prioritairement ciblés. Le fonds repose sur une logique de co-investissement d'acteurs publics, l'État, la Banque des Territoires, et l'Agence française de développement (AFD) et privés (EDF via sa filiale Safidi, GBH, BRED Banque Populaire…). Objectif : mettre en relation capitaux, entreprises et territoires pour faire émerger de nouveaux projets et accélérer l'investissement en outre-mer.

LA FEUILLE DE ROUTE ÉCONOMIQUE 2026-2030

Le rendez-vous a aussi permis de lancer, à Paris et dans cinq territoires d'Outre-mer, des job-datings, organisés avec France Travail et l'Apec, entre entreprises ultramarines et candidats : plus de 1.000 offres, plus de 2.000 candidats et plus de 180 entreprises ont été recensés.

L'événement s'inscrit dans la feuille de route économique développée pour les Outre-mer sur la période 2026-2030. Elle contient six priorités : produire davantage et créer plus de valeur localement en structurant des filières d'excellence, orienter davantage de capitaux vers les entreprises ultramarines, en améliorant leur trésorerie et leurs fonds propres, investir dans les talents et les compétences et faire des outre-mer des plateformes régionales jouant le rôle de portes d'entrée de la France et de l'Europe vers la Caraïbe, l'océan Indien, le Pacifique, l'Amérique du Sud, mieux mobiliser l'Europe au service des projets ultramarins et installer une stratégie économique dans la durée.

L'événement sera renouvelé, avec un Choose New Caledonia prévu au début de l'année 2027.

“ DANS LES TERRITOIRES ”



Villes et intercommunalités fourmillent d’idées et d’initiatives. Pour renforcer l’attractivité de leur territoire, pour en préserver les ressources naturelles… Au service des habitants, elles développent la mobilité douce, elles participent à l’éducation citoyenne des plus jeunes, elles organisent le bien vieillir des plus âgés. Avec un double objectif : améliorer le quotidien et préparer demain.

© Patrick ALLARD / REA

En Isère, **les retombées du Tour de France flirtent avec les sommets**

D'après un article publié le 20 octobre 2026 par Jean Damien Lesay, pour Localtis

Une étude des retombées économiques du passage du Tour de France 2026 en Isère met en évidence les bénéfices pour le département. Toutes les activités et tout le territoire ne sont cependant pas touchés de la même manière.



© A.Berysse

Voiron en Isère, ville étape du Tour de France

Le passage du Tour de France en Isère a eu un impact économique globalement très positif pour le département, mais certains territoires et certaines activités en profitent plus que d'autres, selon Segat Impact, spécialiste des études d'impact auprès des acteurs territoriaux, qui a mené un travail d'évaluation pour le compte du conseil départemental de l'Isère et de l'établissement public Isère attractivité.

En 2026, le Tour de France a concerné l'Isère lors de quatre étapes, du 22 au 25 juillet. Dès le 19 juillet, le département avait été pris d'assaut par quelque 16.000 amateurs venus se mesurer sur le parcours menant à l'Alpe d'Huez à l'occasion de l'Étape du Tour. Au total, Segat Impact a enregistré 450.000 journées visiteurs liées au passage du Tour.

22 EUROS D'ACTIVITÉ POUR 1 EURO DÉPENSÉ

Avant d'en mesurer l'impact, le département a voulu mettre en lumière le coût de l'accueil du Tour. 1,74 million d'euros d'argent public ont été dépensé, dont 40% (700.000€) payés à l'organisateur ASO, 33% (570.000€) pour la sécurité et la voirie, dont la remise en état de la route du col de Sarenne qui profitera au-delà du Tour, 18% pour la communication et l'animation, et 9% pour la logistique. Et cela sans compter les 7.900 heures de travail des agents publics. Ces dépenses ont été prises en charge pour 48% par les villes-étapes (Huez, Bourg-d'Oisans, Voiron), pour 28% par les intercommunalités (CC de l'Oisans et CA du Pays Voironnais) et 24% par le département.

Face à ce coût, Segat Impact calcule que le passage du Tour a généré 38,4 millions d'activités directes et 174 emplois équivalents à temps plein (ETP) annualisé. Autrement dit, 1 euro d'argent public dépensé a entraîné 22 euros d'activité supplémentaire directe pour les entreprises iséroises.

L'HÔTELLERIE-RESTAURATION MAILLOT JAUNE DES RETOMBÉES

Reste à savoir à qui profite cette manne. À l'État, d'abord, qui va récupérer 3 millions d'euros de TVA. À l'hôtellerie et à la restauration, ensuite, qui bénéficient respectivement de 14,2 millions et 11 millions de retombées économiques, soit 66% du total. On note encore que les achats de souvenirs ont généré 3,4 millions de retombées, les diverses visites et activités 2,9 millions et les transports sur place 2,4 millions.

En revanche, en raison des fermetures de routes les jours d'étape ou de l'éloignement des lieux de départ et d'arrivée, 67% des musées et sites touristiques et 40% des commerces de détail du Pays Voironnais et de l'Oisans déclarent un effet négatif.

PRIME AUX COMMUNES CONTRIBUTIVES

Sans surprise, les communes qui ont financé le passage du Tour ont capté 88% de son impact économique – dont 18,5M€ pour l'Alpe d'Huez, 14M€ pour Bourg-d'Oisans. Pour elles, l'investissement est largement rentabilisé. Les communes qui ont contribué via leur intercommunalité ont bénéficié de 11% des retombées, contre moins de 1% pour les communes non contributives. Une répartition qui s'explique notamment par la capacité hôtelière des communes de l'Oisans.

Et ces retombées ne sont sans doute pas sans lendemain. Avec une exposition télévisuelle de 209 millions d'heures cumulées dans le monde, les étapes iséroises n'auront pas manqué de susciter des envies de visite.

La politique alimentaire de Cussac-Fort-Médoc **récompensée par l'Europe**

D'après un article publié le 24 septembre 2026 par Michel Tendil, Localtis, avec AFP

Cussac-Fort-Médoc (33) a reçu, en septembre dernier, le prix de la *« meilleure ville biologique »* d'Europe, à l'occasion de la Journée européenne du bio. Un événement destiné à promouvoir une filière qui, en France, donne des signes encourageants après trois années difficiles.

La commune de Cussac-Fort-Médoc (2.300 habitants), en Gironde, a reçu, le 23 septembre dernier, le prix de la *« meilleure ville biologique »* d'Europe, à l'occasion de la Journée européenne du bio, un événement organisé par la Commission européenne en partenariat avec le Comité des régions, le Comité économique et social européen et des associations professionnelles.

La commune située sur la rive gauche de l'estuaire de la Gironde était en compétition avec deux autres finalistes : Turin et Hellemmes, dans la banlieue de Lille. *« Ce prix est une belle reconnaissance du travail effectué par David, notre maraîcher communal en lien avec la feuille de route définie par les élus »,* s'est félicité le maire PS, Dominique Fedieu, sur les réseaux sociaux. Élu depuis 2008, c'est à partir de 2017 qu'il a décidé de lancer un projet alimentaire territorial destiné à fournir en produits bios les cantines scolaires de sa commune. Soutenue par le département, la municipalité a recruté un maraîcher qui travaille une parcelle de 7.000 m² certifiée biologique. De quoi fournir *« 50% des légumes frais nécessaires pour 230 repas quotidiens, permettant à la ville de servir plus de 50% de menus biologiques sans frais supplémentaires »,* salue le Comité des régions qui précise que *« la production excédentaire est distribuée aux initiatives locales d'aide alimentaire, aux restaurants et aux épiceries »*.

Le prix de la meilleure ville biologique fait partie des six prix lancés par la Commission européenne en 2022 dans le cadre d'un plan d'action pour le développement de la production biologique. Deux de ces prix sont placés sous la responsabilité du Comité des régions : *« meilleure ville biologique »* et *« meilleure région/biodistrict biologique »*. Dans cette catégorie, c'est la Sardaigne qui a été distinguée.



© Union européenne, 2026

Dominique Fedieu, maire de Cussac-Fort-Médoc accompagné de David Ducasse, maraîcher communal.

11% DES TERRES AGRICOLES EUROPÉENNES

Selon le Comité des régions, l'agriculture biologique couvre 17 millions d'hectares dans l'UE, soit 11% des terres agricoles. On reste donc très loin de l'objectif de 25% que l'Union européenne s'est fixé d'ici 2030.

La France est légèrement en dessous de la moyenne européenne à 10%, selon les données de l'Agence bio, qui relève même un recul de 1% en 2025. Un repli qui s'explique par la baisse de la consommation de produits bios consécutive à la crise inflationniste de 2022 (-15%), entraînant de nombreux retours à l'agriculture conventionnelle. Les conversions, quant à elles, ont reculé de 12% en 2025. Mais la tendance est en train de s'inverser. Sur les huit premiers mois de l'année, après trois années de recul, la production est repartie à la hausse et le solde est repassé en positif avec 687 producteurs de plus, a indiqué l'Agence bio, mercredi. Les conversions ont progressé de 14% et les déconventionnements ont reculé de 13%. La consommation de produits bios est, elle aussi, repartie à la hausse en 2025. Sur les six premiers mois de l'année, elle a gagné 4,8% en valeur et sur toutes les filières. Et les ventes en magasin spécialisé bio ont crû de 9,3%.

Le bio ne représente en France que 6% des achats des 85.000 cantines, sur un objectif de 20% en 2030.



© Adobe Stock

EXPÉRIENCES TERRITOIRES

Expériences Territoires met en lumière des initiatives locales et vous apporte des idées et des contacts dans une logique de réplicabilité. Chaque semaine, les journalistes d'Expériences Territoires vous présentent des réalisations et des actions de collectivités en réponse à un enjeu local.

Inspirez-vous de toutes ces expériences publiées par la Banque des Territoires

SAINT-GEORGES-D'ORQUES MISE SUR LES MOBILITÉS DOUCES POUR TOUS LES ÂGES (34)

Article publié le 5 octobre 2026 par Lucie Breuil, agence In Media Res pour Expériences Territoires

Saint-Georges-d'Orques expérimente des solutions de mobilité décarbonées originales. Avec un vélo-bus pour accompagner les enfants à l'école, puis un service dédié aux séniors, elle fait le pari d'une mobilité de proximité simple à organiser, conviviale et peu coûteuse. La démarche séduit toutes les générations.

L'idée est née d'un constat : aux heures d'entrée et de sortie des classes, les voitures encombrent les abords de l'école. La commune est alors en quête d'une solution permettant de fluidifier les déplacements tout en sensibilisant les enfants à la pratique du vélo. « *Nous avions essayé de mettre en place un vélo-bus avec des parents volontaires, sur le modèle du pédibus, mais cela n'avait pas été concluant. Puis nous avons découvert le OuiCycle en 2022* », raconte le maire de Saint-Georges-d'Orques, Jean-François Audrin.

Inspiré des quadricycles hollandais, OuiCycle est un vélo à assistance électrique

homologué pour la route, développé par une start-up montpelliéraine. Il peut transporter jusqu'à huit enfants assis à l'arrière, sans pédaler, avec ceintures de sécurité. Le projet de Saint-Georges-d'Orques arrive à point nommé, car le fondateur de la start-up cherche une commune pour tester son prototype de vélo-bus. Séduite, Saint-Georges-d'Orques fait alors office de pionnier : le maire achète un vélo et en délègue la gestion à l'association locale Maestro. Des bénévoles pilotent ainsi le vélo-bus matin et soir, pour les trajets vers l'école. D'autres enfants, plus grands, suivent avec leur propre vélo, sur un parcours sécurisé. Un encadrant ferme la marche.

SOUTIEN DE LA MÉTROPOLE

« Le succès a été rapide, car il répondait à une attente des habitants. » La commune, située dans la métropole de Montpellier, est très attachée au vélo, et avait déjà engagé des aménagements favorables à ces usages, notamment une zone de rencontre au centre du village. L'assistance électrique du vélo a aussi compté, car le territoire est légèrement pentu.

L'investissement initial de 25 000 euros pour l'achat du OuiCycle a été soutenu à 80 % par la Métropole, séduite par l'expérimentation et désireuse d'encourager son déploiement dans d'autres communes.

Plus de trois ans après le lancement du vélo de transport des enfants, une quarantaine de familles profite du service et plusieurs parents ont eux-mêmes adopté le vélo pour accompagner le cortège. *« Certains matins, près de trente vélos suivent le vélo-bus, qui est devenu l'attraction du village ! »,* se réjouit le maire.

Au-delà de l'image conviviale, l'impact pour la commune est significatif, puisqu'aux abords de l'école, ce sont en moyenne 25 voitures de moins chaque matin. Le dispositif répond aussi à des enjeux de santé publique et d'autonomie des enfants. Les trajets deviennent des moments d'apprentissage des mobilités douces, tout en favorisant l'activité physique.

APRÈS LES ENFANTS, LES SENIORS

Forte du succès du vélo-bus, la commune a étendu la démarche aux personnes âgées avec le programme Señorita. Il a été lancé en 2024, à la suite d'une étude expérimentale de la faculté de médecine sur l'isolement des séniors. La commune s'était portée candidate pour participer à ce projet. Le principe : un véhicule électrique, une sorte de golfette, assure gratuitement, et à la demande, les déplacements du quotidien (courses, rendez-vous, promenade, visite...).

À l'issue de l'expérimentation, en 2025, la commune choisit de poursuivre à ses frais l'initiative, en louant un véhicule pour moins de 500 euros par mois. *« Les habitants se sont habitués à la Señorita, qui permet à des personnes âgées de sortir de chez elles, alors qu'elles ne le feraient pas seules »,* explique le maire. Le service est aussi porté par l'association Maestro, en lien avec l'Ehpad et le club des anciens.

« Avec ces deux dispositifs, on arrive à satisfaire tout le monde, les enfants, leurs parents et les personnes plus âgées ! », conclut Jean-François Audrin.



© DR

ZOOM SUR LES INVESTISSEMENTS DE LA COMMUNE

- **Achat du OuiCycle :** 25 000 euros (subventionné à 80 % par la métropole de Montpellier)
- **Location de la Señorita :** moins de 500 euros par mois après l'expérimentation
- **Subventions annuelles à l'association Maestro**

FINANCEURS

- **Métropole de Montpellier, faculté de médecine**


© AP

Visite du Sénat.

LA COMMUNAUTÉ DES VALS DU DAUPHINÉ INVENTE UN PARCOURS CITOYEN POUR SES JEUNES (38)

Article publié le 13 octobre 2026 par Victor Rainaldi pour Expériences Territoires

Connaître les institutions, prévenir les dérives et la délinquance, favoriser l'engagement citoyen : telles sont les ambitions du parcours citoyen que la communauté de communes Les Vals du Dauphiné décline chaque année, depuis 2020.

Par une belle matinée printanière, une vingtaine de jeunes de 15 à 18 ans se retrouvent de bonne heure devant le siège de la communauté de communes Les Vals du Dauphiné. Tous ont suivi le parcours citoyen que la collectivité a mis en place et s'apprêtent à prendre le car qui les conduira de La Tour-du-Pin jusqu'à Lyon où ils prendront le train, direction Paris. Ils passeront une nuit en auberge de jeunesse et nombre d'entre eux découvriront pour la première fois la capitale et l'un de ses musées. Mais surtout le point d'orgue de ce séjour est la visite de l'Assemblée Nationale ou du Sénat, qui clôt le parcours citoyen. *« Ce court voyage est à la fois un aboutissement et une récompense »*, relate Cindy Picot, conseillère déléguée en charge de la citoyenneté des jeunes.

SENSIBILISER LES JEUNES À LA CITOYENNETÉ

Mais revenons un peu en arrière. À la fin des années 2010, les élus de la communauté souhaitent prendre leur part de responsabilité dans la formation des jeunes à la citoyenneté et à la compréhension du fonctionnement des institutions. *« Ce sont des choses qui ne s'apprennent pas seulement dans les livres ou à l'école, mais qui doivent se vivre et se construire par l'expérience et la découverte concrète des institutions »*, poursuit la conseillère communautaire. Un premier dispositif, baptisé Rallye Citoyen, mobilise les jeunes des centres de loisirs sur une seule journée. Trop court

et sans doute trop tôt pour sensibiliser ces jeunes. En 2019, le premier parcours citoyen voit le jour à destination des collégiens et des lycéens. Les premiers apparaissent rapidement comme étant encore un peu trop jeunes pour profiter pleinement du dispositif et comprendre certains sujets, comme le devoir de mémoire. Le parcours est donc recentré sur les 15-18 ans.

UN PARCOURS DE VISITES EN 17 ÉTAPES

Les étapes sont issues d'une réflexion commune du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD), du Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Tour du Pin et du service Jeunesse de la communauté de communes. Les thématiques abordées portent sur les services de l'État et les services locaux, la justice, la culture, la prévention de la radicalisation, le devoir de mémoire et le travail d'associations comme la Croix Rouge. Des visites sont organisées en mairie, au siège de la communauté de communes, à la caserne des pompiers, au tribunal de grande instance (TGI) et à la préfecture. Des sites mémoriels font également partie des étapes : Izieu, avec la maison d'Izieu pour une prise de conscience de ce que sont les crimes contre l'humanité et Vassieux-en-Vercors, qui illustre la résistance contre les nazis.

Au total le parcours comporte 17 étapes, dont les plus marquantes pour les jeunes sont la visite du TGI et des lieux mémoriels.

UN DISPOSITIF D'INSCRIPTION ASSURANT LA MIXITÉ SOCIALE DES PARTICIPANTS

Si les inscriptions au parcours citoyen sont libres, elles sont tout de même encadrées. *« Nous cherchons à embarquer les jeunes a priori éloignés de la citoyenneté, tout en conservant de la mixité »*, assure Hervé-Yannick Salanson, responsable du parcours citoyen. *« Dans cette perspective nous travaillons avec l'association Semetis, qui s'occupe notamment de mineurs non accompagnés (MNA) et avec le service Jeunesse et prévention du CCAS. »* Sur la vingtaine de places disponibles, la moitié est réservée à ces deux organismes et le reste vient d'inscriptions volontaires. Le grand public est informé via des appels à candidatures sur les sites internet de la communauté et des communes. La parité filles/garçons se fait assez spontanément.

LE PARCOURS CITOYEN ÉVEILLE LES VOCATIONS

Les abandons en cours de parcours citoyen sont minoritaires - environ 20 % - et souvent dus aux obligations professionnelles des jeunes de Semetis.

Un minimum de dix étapes ainsi que le voyage à Paris sont nécessaires pour valider le diplôme de citoyenneté. *« En 2025-2026 deux jeunes filles ont validé 16 étapes sur 17 en seulement sept mois, ce qui représente un engagement très fort »*, tient à souligner Hervé-Yannick Salanson. Cindy Picot constate que *« le parcours fait évoluer les jeunes vers plus de maturité et éveille des envies latentes de s'impliquer auprès d'associations et de la collectivité, chez certains d'entre eux. »* Une jeune fille plutôt dissipée a ainsi pris récemment la décision de suivre une formation d'éducatrice, après la visite du service de la Protection de la jeunesse. Un moment fort, non négligeable, clôt l'aventure : la remise solennelle des diplômes, au siège de la communauté, en présence des familles et des élus. La cérémonie donne tout son poids au parcours citoyen et assure la reconnaissance de l'engagement des jeunes participants.


© D. Giordani

Visite de la Maison d'Izieu (Ain), mémorial des enfants juifs

LE COÛT DU PARCOURS CITOYEN

- Le budget du parcours citoyen dispose d'une enveloppe de 7 000 à 10 000 euros. La quasi-totalité des sorties et visites est gratuite. La plus grosse dépense concerne le transport jusqu'à Paris et l'auberge de jeunesse : environ 6 500 euros pour une vingtaine de jeunes et cinq ou six animateurs. Les jeunes prennent à leur charge les déplacements en transports en commun dans la capitale et leur nourriture. Le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) bénéficie des subventions du fonds de prévention de la délinquance pour financer ces dépenses. Le reste à charge de la collectivité est variable selon les années, en fonction des subventions obtenues.

BIEN VIEILLIR À DOMICILE DANS LA SOMME (80)

Article publié le 14 septembre 2026 par Victor Rainaldi pour Expériences Territoires

Avec un quart de sa population âgée de plus de 60 ans, la communauté de communes Somme Sud-Ouest (CC2SO) a lancé un programme d'intérêt général consacré à l'amélioration de l'habitat, pour adapter les logements au vieillissement de leurs occupants.

« *Quand nous interrogeons les personnes âgées de notre territoire, nous constatons que leurs attentes portent bien plus souvent sur l'adaptation de leur logement à la perte d'autonomie que sur les places disponibles en Ehpad* », remarque François Thiverny, vice-président en charge du logement et de l'habitat. Un constat qui n'a rien d'anodin, dans une communauté de communes de 38 000 habitants, qui a vu la tranche d'âge des 60-74 ans augmenter de 29 % depuis 1999, et représente aujourd'hui un quart de la population. La part des séniors de 80 ans et plus a progressé de 67 % sur la même période.

TROIS AXES

La communauté de communes Somme Sud-Ouest (CC2SO) a mis en place une politique globale du bien vieillir à domicile avec un volet conséquent en faveur de l'amélioration de l'habitat sous la forme d'un programme d'intérêt général (PIG). Ce programme contractualisé avec l'Anah comporte trois axes : l'adaptation des logements, la lutte contre l'habitat indigne et, enfin, la lutte contre la précarité énergétique. Ces trois axes peuvent d'ailleurs s'additionner, quand une personne en perte d'autonomie habite un logement qui est à la fois indigne, inadapté et une passoire thermique.

Les travaux d'adaptation visent à permettre le maintien à domicile dans de bonnes conditions des personnes en perte d'autonomie. Ils portent notamment sur le remplacement des baignoires par des douches, la surélévation



© CC2SO

des WC, l'installation de rampes d'accès au logement pour éviter les escaliers et de monte escaliers à l'intérieur de l'habitation, quand celle-ci n'est pas de plain-pied.

UN ACCOMPAGNEMENT COMPLET DES MÉNAGES

Le dispositif d'aide est destiné aux propriétaires occupants modestes et très modestes au regard des critères de l'Anah. La communauté leur propose de recevoir, gratuitement, la visite d'un opérateur technique qui identifiera les besoins et établira l'ordre de priorité des travaux. Le spécialiste les aide aussi à rechercher les artisans compétents, à analyser les devis, à établir un plan de financement et les accompagne dans leurs demandes de subventions, dans le suivi du chantier et enfin les conseille sur le bon usage des équipements installés. Quand le reste à charge des travaux sur l'autonomie est supérieur à 10 % et que le logement exige également des améliorations thermiques, la CC2SO peut fournir une aide de 500 euros aux ménages modestes et de 1 000 euros aux ménages très modestes. *« Le principal financeur des travaux qui concernent l'autonomie des personnes et l'isolation thermique reste l'Anah, au travers des différents dispositifs qu'elle met en œuvre »,* précise François Thiverny.

UN TAUX DE SATISFACTION ÉLEVÉ

Une enquête, menée début 2026, auprès des ménages, constate un taux de satisfaction de 86 %, à l'issue des travaux réalisés dans le cadre du PIG, qui s'est achevé en décembre 2025. *« 79 % des bénéficiaires reconnaissent que, sans les aides allouées, ils n'auraient pas pu effectuer de travaux d'adaptation et de rénovation. 56 % d'entre eux admettent avoir pu faire davantage que ce qu'ils avaient imaginé, grâce aux conseils techniques de l'opérateur »,* souligne le vice-président en charge du logement et de l'habitat.



© Adobe stock

UNE POLITIQUE GLOBALE POUR BIEN VIEILLIR À DOMICILE

En complément, la CC2SO a développé plusieurs actions en cohérence avec sa politique du bien vieillir à domicile et avec le contrat local de santé. Des actions intergénérationnelles et de prévention santé sous forme d'ateliers sont menées par le centre social Astrolabe. Elles regroupent environ 2 000 participants par an. De plus, cinq maisons pluridisciplinaires de santé ont vu le jour. Pour faciliter l'accès aux droits et aux aides disponibles, le bus itinérant La Boussole fournit les prestations d'une Maison France Services, au plus près des habitations. Des services de transport à la demande, de livraison de repas et d'aide à domicile, ainsi que des soins infirmiers répondent également aux enjeux de maintien à domicile et de lutte contre l'isolement. *« C'est l'ensemble de ces dispositifs qui permet aux personnes âgées de continuer d'habiter chez elles et, malgré l'arrivée à échéance du PIG en décembre dernier, nous comptons poursuivre notre action dans ce sens. Nous sommes en train de travailler à un nouveau dispositif d'aide, que nous espérons pouvoir mettre en œuvre pour la fin de l'année 2026 »,* conclut François Thiverny.

LE PIG AMÉLIORATION DE L'HABITAT EN QUELQUES CHIFFRES

- **145 logements de ménages modestes et très modestes** adaptés durant les cinq ans du PIG sur 376 dossiers traités par la CC2SO, dont 123 dédiés à l'adaptation des logements à l'autonomie
- **790 euros** en moyenne attribués par projet par la collectivité
- **1,21 million d'euros de travaux** d'autonomie effectués essentiellement par les entreprises du territoire et cofinancés par Ma Prime Adapt' de l'Anah
- **9 902 euros de travaux** d'adaptation et de rénovation en moyenne par logement avec 7 564 euros d'aides
- **13 millions HT de travaux** sur l'amélioration de l'habitat en général généré par le PIG, que la CC2SO a cofinancés à hauteur de 1 million d'euros

“ ENSEMBLE ”

Alors que le mandat s’engage, les élus municipaux et intercommunaux mesurent la difficile équation qui consiste à investir pour réaliser des projets et répondre aux attentes des habitants, tandis que la contrainte budgétaire s’accroît. Dans ce contexte, la Banque des Territoires confirme son rôle de partenaire en apportant aux collectivités et aux acteurs des territoires un soutien en ingénierie, des outils et des financements.



© Christophe Lauroy - Caisse des Dépôts - 2025

La Banque des Territoires, **partenaire des communes et des intercommunalités**



Adobe stock

Au moment où s’ouvre un nouveau mandat municipal, les communes et intercommunalités doivent répondre à des attentes fortes de la population tout en composant avec des contraintes financières, réglementaires et environnementales de plus en plus importantes.

Qu’il s’agisse de rénover une école, d’aménager un centre-bourg, de développer une offre de santé, de produire des énergies renouvelables ou de renforcer l’attractivité économique du territoire, les élus sont amenés à porter des projets souvent complexes et coûteux. Dans ce contexte, la Banque des Territoires constitue un partenaire privilégié pour accompagner les collectivités dans la définition, le financement et la réalisation de leurs projets.

UN ACCOMPAGNEMENT DE BOUT EN BOUT

La spécificité de la Banque des Territoires est de pouvoir intervenir à chaque étape :

- elle peut apporter de l’ingénierie et du conseil pour aider les élus à transformer une idée en projet opérationnel.
- elle peut contribuer au montage technique, juridique et financier des opérations, avant de mobiliser des solutions de financement adaptées.
- dans certains cas, elle peut même investir directement aux côtés des collectivités pour faciliter l’aboutissement de projets structurants (SEM par exemple).

L’accompagnement *« de bout en bout »* est le propre des programmes portés par la Banque des Territoires ou auxquels elle contribue, qu’il s’agisse de programmes territoriaux (Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain, Quartier Politique de la Ville, Territoires de Montagne) ou sectoriels (Agile/logement étudiant, Aquagir, EduRénov, Enfance Protégée, Santé Grand Âge, Territoires d’Histoire(s), Territoires d’IA, Territoires d’industrie).

POUR TOUTES LES COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS

Quels que soient la taille et les moyens de la commune ou de l’intercommunalité, cet accompagnement concerne de nombreux sujets du quotidien. La Banque des Territoires soutient ainsi les projets liés à la rénovation énergétique des bâtiments publics, à la modernisation des équipements scolaires,

culturels ou sportifs, à la revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs, au développement des mobilités, à la gestion de l'eau et de l'assainissement, ainsi qu'à la création ou à la réhabilitation de logements. Son intervention vise à sécuriser les projets tout en facilitant leur financement dans la durée.

UN SOUTIEN EN INGÉNIERIE

L'accompagnement en ingénierie proposé par la Banque des Territoires intéresse tout particulièrement les petites communes, qui ne disposent pas toujours de services techniques ou financiers importants. Les élus peuvent ainsi bénéficier d'un appui pour analyser la faisabilité d'un projet, identifier les financements mobilisables ou encore mesurer les conséquences budgétaires de leurs choix d'investissement. Cet accompagnement permet souvent de gagner du temps, de sécuriser les décisions et de favoriser le passage à l'action.

Cet accompagnement peut aussi être mobilisé pour des projets complexes impliquant, par exemple, plusieurs acteurs, une technologie ou une activité nouvelle, ou encore un montage financier spécifique.

UN CHAMP D'INTERVENTION QUI REJOINT LES PRIORITÉS DES TERRITOIRES

La transition écologique constitue aujourd'hui l'une des grandes priorités des collectivités locales, et la Banque des Territoires mobilise une offre importante dans ce domaine. Elle accompagne les projets visant à réduire les consommations d'énergie, adapter les territoires au changement climatique, préserver la ressource en eau, développer les énergies renouvelables ou encore recycler les friches et limiter l'artificialisation des sols. Son objectif est d'aider les collectivités à répondre aux enjeux environnementaux tout en maîtrisant leurs dépenses de fonctionnement et en améliorant la qualité de vie des habitants.

La Banque des Territoires intervient également dans tous les domaines qui



© Stéphane Audras /REA - Caisse des Dépôts - 2023

contribuent à la cohésion sociale et à l'attractivité des territoires. Elle accompagne ainsi le développement du logement social, les projets liés au vieillissement de la population, les équipements de santé, les services numériques, les commerces de proximité, le tourisme ou encore la valorisation du patrimoine. Ces sujets concernent directement les communes et les intercommunalités, qui recherchent des solutions pour maintenir des services de qualité et renforcer l'attractivité du territoire auprès des habitants, des entreprises et des visiteurs.

À l'échelle intercommunale, la Banque des Territoires peut jouer un rôle particulièrement important dans la réalisation de projets structurants. Les opérations d'aménagement, les zones d'activités économiques, les projets énergétiques, les équipements à vocation communautaire ou encore les projets d'habitat nécessitent souvent des montages complexes et des investissements de long terme. La Banque des Territoires apporte alors son expertise et sa capacité d'intervention financière afin d'accélérer la concrétisation de ces projets.

DES OUTILS ET DES RESSOURCES AUSSI

Enfin, au-delà de l'accompagnement à la réalisation des projets, la Banque des Territoires propose aux élus et à leurs équipes de nombreux outils d'information, ressources et retours d'expériences. Par exemple :

- Localtis décrypte chaque jour l'actualité intéressant les collectivités et les territoires ;
- Expériences Territoires partage des exemples de réalisations menées partout en France ;
- Aquagir et Numérique360 identifient des solutions innovantes ;
- Rural Consult et Collectiv'Finance proposent des expertises adaptées aux problématiques juridiques ou financières des communes et intercommunalités.

La Banque des Territoires est ainsi un partenaire capable d'accompagner des projets de toute taille, depuis la rénovation d'un bâtiment communal ou l'aménagement d'un espace public jusqu'aux grands investissements structurants portés à l'échelle du territoire. Elle offre aux élus un appui concret pour transformer les ambitions du mandat en réalisations utiles aux habitants. Ses équipes en directions régionales sont à la disposition des acteurs locaux pour transformer durablement les territoires. N'hésitez pas à les solliciter ! ●

L'édition 2026 des *« Prix de la rénovation »* **consacre 3 bâtiments scolaires et 2 équipements sportifs**

EduRénov, programme de la Banque des Territoires, et ses partenaires, ont lancé début 2026, la deuxième édition des *« Prix de la Rénovation »,* avec une nouveauté : les bâtiments sportifs sont désormais éligibles, en plus des bâtiments scolaires, pour tenir compte de l'ouverture du programme EduRénov aux équipements sportifs.

Ces prix visent à mettre en avant des retours d'expérience de rénovation d'équipements scolaires, éducatifs et sportifs dans les territoires, afin d'inspirer élus et collectivités territoriales et de les sensibiliser aux sujets de rénovation énergétique et d'adaptation climatique. Ils récompensent les rénovations les plus exemplaires et ambitieuses dans chacune des catégories.

Cinq lauréats, dont 2 équipements sportifs, ont été sélectionnés parmi une centaine de candidatures au regard des critères définis dans les Chartes de la rénovation du bâti scolaire et des équipements sportifs, notamment leur performance énergétique et environnementale, leur adaptation climatique, le confort et la prise en compte des usagers dans une démarche de concertation.

Les résultats, dévoilés fin septembre 2026, consacrent 2 équipements sportifs :

- **le complexe gymnique Jean Bouveri, Montceau-les-Mines, Saône-et-Loire** qui a fait l'objet d'une rénovation complète de 3 255 m². Labellisé centre de préparation aux Jeux de Paris 2024, il a notamment accueilli la délégation chinoise de gymnastique. Le jury a distingué un projet qui concilie performance énergétique, maintien des usages quotidiens et pratique sportive de haut niveau.
- **le gymnase Cotur, Le Port, La Réunion.** Sa rénovation de 2 250 m² a privilégié des solutions passives pour améliorer le confort thermique sans recourir à la climatisation. L'éclairage a été modernisé avec des équipements LED. Le jury a distingué une rénovation adaptée au climat réunionnais, qui améliore le confort des usagers tout en limitant les besoins énergétiques du bâtiment.

et 3 bâtiments scolaires :

- **le groupe scolaire de l'Albanne, Barberaz, Savoie.** Sa rénovation a porté sur l'ensemble de son enveloppe et a intégré des matériaux biosourcés et locaux. La commune annonce une baisse de 70 % de la consommation d'énergie. La qualité de la mise en œuvre et la place accordée aux savoir-faire artisanaux ont été distingués par le jury.
- **le groupe scolaire Marancy, Pau, Pyrénées-Atlantiques.** La rénovation globale de 4 450 m² a permis une réduction de 72 % des consommations d'énergie. Le jury a souligné la qualité architecturale du projet, le recours au réemploi et aux matériaux biosourcés, ainsi que le dispositif de double peau qui contribue au confort d'été.
- **le collège Olivier de Serres, Cléon-d'Andran, Drôme** avec une rénovation globale de 4 821 m². Le projet comprend également une extension, la construction d'un préau, l'installation de panneaux photovoltaïques et la végétalisation de la cour. Réalisée en site occupé, la rénovation a permis une réduction de 40 % des consommations d'énergie.

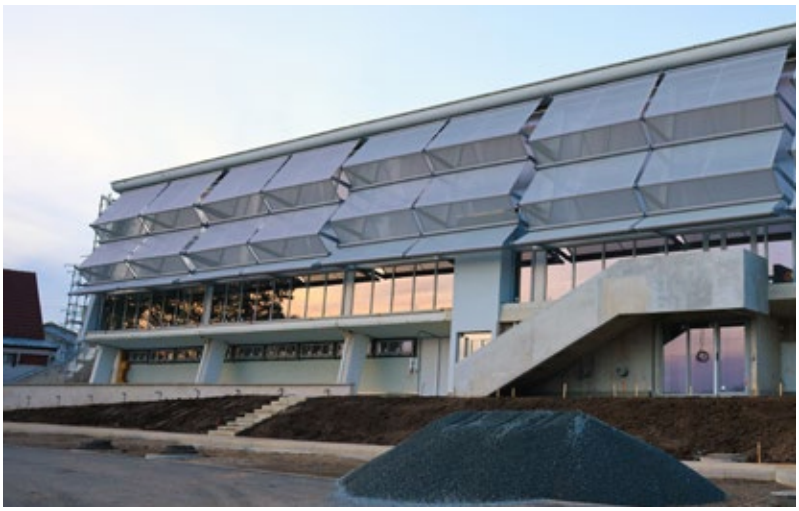

© Service communication - Ville de Montceau-les-Mines

Le complexe gymnique Jean Bouveri à Montceau-les-Mines.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- **EduRénov est un programme national lancé par la Banque des Territoires en 2023 pour la rénovation énergétique des établissements scolaires et éducatifs.** Il est depuis 2026 ouvert aux équipements sportifs et, depuis quelques semaines, aux équipements culturels.

Il vise à accompagner (financement de l'ingénierie et accès à des solutions de financement) les collectivités territoriales dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments publics, éducatifs et sportifs.

Au travers de ce programme, la Banque des Territoires ambitionne, d'ici 2028, de soutenir la rénovation de 15 000 bâtiments (10 109 rénovations au 30/09/2026). Les projets intégrés au programme visent une réduction minimale de 40 % de consommation d'énergie et/ou comportent une dimension adaptation climatique.



© Chisloup, CC BY 3.0

Bain-de-Bretagne : **un réseau de chaleur 100 % renouvelable financé par la Banque des Territoires**

À l'occasion du Forum des Énergies, le Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE35) et la Banque des Territoires ont officialisé un prêt de 2,3 M€ pour le futur réseau de chaleur de Bain-de-Bretagne, marquant une étape clé dans la transition énergétique locale.

UN PROJET AMBITIEUX POUR DÉCARBONER LA VILLE

Ce réseau, long de 4,9 km, alimentera 21 bâtiments publics et privés (écoles, salles de sport, restaurants scolaires) avec 85 % d'énergies renouvelables (biomasse locale et solaire thermique). Une chaufferie biomasse, complétée par un appoint gaz, garantira un approvisionnement stable, couvrant 6 GWh par an.

UN FINANCEMENT SOLIDAIRE ET DURABLE

Grâce à ce financement de 2,3 M€ sur 27 ans, intégrant un préfinancement des travaux pendant 2 ans, puis un remboursement sur 25 ans, le SDE35 pourra mener la réalisation de cette infrastructure énergétique tout en limitant son exposition aux fluctuations des marchés de l'énergie fossile. Les travaux des canalisations du réseau de chaleur, objet du prêt, s'élèvent à 4,5 M€ et bénéficient également d'une subvention de l'ADEME via le Fonds Chaleur à hauteur de 1,9 M€.

UNE RESSOURCE LOCALE VALORISÉE

L'approvisionnement en biomasse reposera pour partie sur des ressources bretonnes certifiées, issues de filières forestières et bocagères situées dans un rayon de moins de 50 kilomètres. Ce modèle d'économie locale permettra de soutenir les filières agricoles et forestières du territoire tout en limitant l'empreinte carbone liée au transport de combustible. Au-delà de ses bénéfices énergétiques, le projet contribue ainsi à la valorisation durable du bocage local et au maintien d'une activité économique de proximité.

MISE EN SERVICE PRÉVUE EN 2027

Engie Solutions, via sa filiale Bain Chaleur Renouvelable 35, exploitera le réseau pendant 25 ans après sa mise en service en octobre 2027. Ce projet s'inscrit dans le programme Petites Villes de Demain et illustre la volonté des acteurs locaux de réduire leur empreinte carbone tout en renforçant leur autonomie énergétique. *« Ce réseau prouve que les solutions durables existent, et que les territoires peuvent agir concrètement pour le climat »,* souligne Olivier Dehaese, président du SDE35.

Pluie de cas d'eau : **25 retours d'expérience inspirants**

L'eau est au cœur de nos territoires. Ressource essentielle à notre qualité de vie, à nos activités économiques et à nos paysages, elle est aujourd'hui fragilisée par nos impacts anthropiques et les effets du dérèglement climatique. Sécheresses, pollutions, prélèvements, inondations, dégradation des milieux aquatiques : partout en France, ces phénomènes obligent à repenser durablement notre rapport à l'eau. Face à ces enjeux, les collectivités sont en première ligne. À leurs côtés, la Banque des Territoires est pleinement engagée pour accompagner la transition et donner aux acteurs locaux les moyens d'agir. C'est de cette ambition qu'est né Aquagir en 2023.

Dédié à la gestion durable de l'eau, ce programme accompagne les collectivités à chaque étape de leurs projets grâce à un continuum d'offres et de services intégrés : sensibilisation, ingénierie, financement, investissement et consignation. À travers des retours d'expérience, une sélection de projets inspirants accompagnés par la Banque des Territoires a été réalisée pour illustrer la diversité des réponses apportées aux enjeux de l'eau. La diffusion des bonnes pratiques et l'apprentissage entre pairs font en effet pleinement partie de l'ambition portée par Aquagir.

25 projets ont ainsi été réunis dans un livret joliment intitulé « *Pluie de cas d'eau* » pour inspirer les décideurs, les aider à identifier des pistes d'action et à engager, à leur tour, des projets au service d'une gestion durable de l'eau.

POUR TÉLÉCHARGER
CETTE PLUIE DE CAS D'EAU :



© Studio XO

Perspective du projet des Berges de Somme à Amiens

AU SECOURS DES RÉSEAUX D'EAU AVEC ACWA ROBOTICS

Créée en 2018, ACWA Robotics est une entreprise française innovante qui conçoit des solutions alliant robotique et IA afin d'analyser l'état structurel des réseaux d'eau des collectivités, lesquels dépassent 60 ans d'âge moyen.

Le manque d'informations sur la localisation et l'état des réseaux de transport et de distribution d'eau est le principal frein à leur renouvellement et à leur réhabilitation, alors que près de 20 % des prélèvements destinés à l'alimentation en eau potable sont perdus chaque année.

Les solutions robotiques et numériques d'ACWA Robotics visent à collecter de l'intérieur des canalisations, sans interruption de service, une variété importante d'informations, ce qui permet aux gestionnaires de réseaux d'eau potable et brute de passer d'une logique curative (détection des fuites) peu ciblée à une logique préventive de réparation et renouvellement des canalisations.

De Dunkerque à Marseille en passant par Bordeaux, l'entreprise déploie ses technologies dans une logique d'industrie utile, ancrée dans les territoires, au service de la transition écologique et de la résilience des infrastructures publiques.

En investissant dans ACWA Robotics, la Banque des Territoires a souhaité élargir son offre de solutions et financements destinée à accélérer les projets des collectivités locales pour la préservation de la ressource en eau, mesure phare de sa stratégie.

Une réalisation

BANQUE des TERRITOIRES



© Ville d'Antibes

CHIFFRES CLÉS

- Surface à aménager : **5,5 hectares**
- Arbres à planter : **300**
- Nombre de tènements : **35**

FINANCEMENT DU PROJET

Prêt Gaïa Territorial Long Terme sur 60 ans : **4,2 M€**

Coût total du projet : **4, 274 M€**

À retenir

- **Création d'une zone d'expansion des crues pour prévenir des risques d'inondation**
- **Amélioration du cadre de vie par la création d'une forêt urbaine et d'équipements de sport et de loisirs**
- **Lutte contre les îlots de chaleur grâce à la plantation de 300 arbres adaptés au climat local**

Antibes transforme ses zones inondables en forêt urbaine
et améliore son cadre de vie (06)

Zoom

En octobre 2015, à Antibes, la montée des eaux a atteint 1,5 mètre le long du vallon du Laval, classant ce secteur en zone inconstructible au Plan de prévention des risques d'inondation. Pour faire face aux crues, la Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis, compétente en matière de prévention des inondations, a engagé l'acquisition amiable des habitations de l'îlot Reibaud situées en zone rouge, puis a procédé à leur démolition. Ces terrains accueillent désormais une zone d'expansion des crues, conçue pour absorber le trop-plein des cours d'eau lors des épisodes pluvieux intenses. Au total, ce sont 5,5 hectares qui sont convertis en site naturel et qui protègent environ 40 foyers.

AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DES HABITANTS

Au-delà de la gestion hydraulique, ce projet vise à réintroduire la végétation en milieu urbain en s'appuyant sur des solutions fondées sur la nature. Parmi les mesures retenues, figure la plantation de 300 arbres, sélectionnés en collaboration avec l'INRAE pour leur aptitude à supporter les écoulements d'eau soudains et massifs. Ces arbres contribueront aussi au renforcement de la biodiversité en ville.

Cette forêt urbaine offrira aux habitants un espace de promenade, de détente et de sport. Des pistes cyclables et des cheminements piétons compléteront le dispositif et reconnecteront les riverains avec les cours d'eau.

UN MAILLON D'UNE STRATÉGIE TERRITORIALE DE LONG TERME, MODÈLE DE RÉSILIENCE URBAINE

L'îlot Reibaud n'est qu'une pièce d'un programme de renaturation conduit à l'échelle du territoire. Du vallon du Laval à la plaine de la Brague, la collectivité applique la même logique : acquérir les terrains les plus exposés, démolir le bâti vulnérable et rendre l'espace à la nature. Dans la plaine de la Brague, ce programme, mené en partenariat avec le Conservatoire du Littoral, prévoit une requalification des berges, de nouvelles zones d'expansion des eaux et des aménagements le long du cours d'eau. Cette démarche qui s'inscrit dans le projet de Ville-Parc d'Antibes Juan-les-Pins, avec un objectif de zéro artificialisation nette des sols, démontre qu'il est possible de transformer une contrainte hydraulique en levier d'aménagement durable.

L'ACCOMPAGNEMENT DE LA BANQUE DES TERRITOIRES

La Banque des Territoires finance l'acquisition des parcelles touchées par les crues.

Pour ce type d'opération, qui suppose un portage foncier de long terme, la maturité du prêt Gaïa Territorial, pouvant atteindre 60 ans, est particulièrement adaptée. Un outil qui soutient la sobriété foncière et s'inscrit dans une logique de résilience climatique, reproductible dans d'autres territoires.

VOIR TOUTES NOS RÉALISATIONS SUR LA PLATEFORME BANQUEDESTERRITOIRES.FR

Une réalisation

BANQUE des TERRITOIRES



© emeis

À Cahors, construction d'un EHPAD nouvelle génération (46)

Le 17 avril 2026, la Banque des Territoires, emeis et 3CI Investissements ont posé la première pierre du futur EHPAD *« Les Rives de Cabessut »*. Son implantation aux portes du centre de Cahors, qui bénéficie du programme Action Cœur de Ville, facilitera l'accès des familles, des proches et des équipes soignantes.

Zoom

UN BÂTIMENT HQE PENSÉ POUR LES RÉSIDENTS COMME POUR LES ÉQUIPES

Certifié Haute Qualité Environnementale, le futur bâtiment de 4 438 m² réunira des conditions optimales d'ergonomie pour simplifier le quotidien du personnel soignant et non soignant, tout en garantissant le confort des résidents. Un soin particulier a été apporté à la conception de l'unité protégée dédiée à la prise en charge de la maladie d'Alzheimer et des troubles apparentés.

La structure proposera 89 chambres, des espaces collectifs spacieux et adaptés, un jardin ainsi que 11 places de stationnement, offrant un cadre de vie moderne et chaleureux pour les personnes âgées dépendantes.

UNE ACQUISITION EN VEFA PORTÉE AVEC DEUX ENTREPRENEURS ALBIGEOIS

Aux côtés des entreprises albigeoises 3CI Investissements (via la Foncière Guilhem) et Majebco, la Banque des Territoires intervient en tant qu'investisseur minoritaire (49 %) dans cette opération d'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA). Ce portage immobilier est renforcé par un prêt de 6,4 M€ de La Banque postale.

Le groupe familial 3CI Investissements, spécialisé dans l'immobilier professionnel, poursuit ici sa diversification. Cette première opération menée conjointement avec le groupe emeis en appelle d'autres, à l'image du futur transfert d'une clinique psychiatrique de 157 lits à Muret, en Haute-Garonne.

EMEIS, UN EXPLOITANT ENGAGÉ AUPRÈS DES PLUS FRAGILES

L'exploitation de la résidence sera assurée par emeis, société à mission depuis juin 2025, détenue à 50,3 % par le groupe Caisse des Dépôts, CNP Assurances, MAIF et MACSF Épargne Retraite. Avec ce projet, l'exploitant confirme son ambition de déployer des habitats séniors répondant aux meilleures exigences d'accompagnement, de bien-être et de performance environnementale.

L'INTERVENTION STRATÉGIQUE DE LA BANQUE DES TERRITOIRES

En investissant 1,67 M€ en fonds propres pour cet EHPAD, la Banque des Territoires réaffirme sa mobilisation en faveur de la santé, du grand âge et du logement social pour les séniors. En participant au capital de ce projet, elle concrétise sa vision de territoires plus inclusifs et solidaires.

Cette opération illustre la complémentarité des outils financiers de la Banque des Territoires.

Ainsi, dans le Lot, la Banque des Territoires a mobilisé environ 30 M€ de prêts long terme adossés au Livret A au soutien de la restructuration des EHPAD publics de Gourdon (CH Jean-Coulon), Gramat (CH Louis-Conte) et Cazals/Salviac.

En combinant investissement en fonds propres et prêts sur ressources du Livret A, la Banque des Territoires multiplie ses leviers de financement d'EHPAD.

REPÈRES CHRONOLOGIQUES

- **17 avril 2026 :** Pose de la première pierre
- **Début 2028 :** Ouverture de l'EHPAD
- **2036 :** Horizon cible de cession des parts de la Banque des Territoires

MONTAGE DU PROJET

Investissement en fonds propres de la Banque des Territoires : **1, 67 M€**

À retenir

- **Dynamiser l'activité économique des territoires en développant les compétences et un immobilier tertiaire plus écologique**
- **Soutenir l'habitat des personnes âgées sous toutes ses formes (hébergement, logement, services)**

VOIR TOUTES NOS RÉALISATIONS SUR LA PLATEFORME BANQUEDESTERRITOIRES.FR



© Adobe stock

Alliade Habitat et Tonus Territoires **renforcent leur coopération pour soutenir la production de logements**

À l'occasion du Congrès Hlm 2026, Alliade Habitat (filiale du Groupe Action Logement et premier opérateur logement en région Auvergne-Rhône-Alpes) et Tonus Territoires (société d'investissement détenue par la Banque des Territoires) ont officialisé un partenariat destiné à accompagner la production de logements sociaux et de logements locatifs intermédiaires dans les territoires où les besoins sont les plus importants.

Dans un contexte marqué par une succession de crises qui ont fortement impacté le secteur immobilier, les partenaires prévoient de développer des opérations de logements sociaux et intermédiaires tout en préservant les capacités d'investissement du bailleur : grâce au mécanisme de démembrement de propriété, Alliade Habitat conserve l'usufruit des logements pendant une durée de 17 à 20 ans afin de les exploiter comme logements sociaux ou intermédiaires, tandis que Tonus Territoires porte la nue-propriété. Cette complémentarité permet de sécuriser le montage économique des opérations et de faire émerger davantage de projets dans les zones où les besoins sont les plus importants.

La coopération a déjà fait ses preuves sur le terrain : depuis 2020, Alliade Habitat et Tonus Territoires ont en effet mobilisé ce dispositif sur 15 opérations représentant 228 logements en usufruit. Ce portefeuille associe 92 logements sociaux et 136 logements intermédiaires, répartis dans le Rhône et en Haute-Savoie.

Le modèle s'inscrit dans des contextes territoriaux variés et répond à différents besoins en matière de logement. Les opérations réalisées concernent notamment les communes de Lyon, Collonges-au-Mont-d'Or, Tassin-la-Demi-Lune, Meyzieu, Chasselay, Groisy, Rumilly et Thonon-les-Bains.

Alliade Habitat et Tonus Territoires souhaitent donner une nouvelle ampleur à leur coopération. Le partenariat conclu en septembre a pour ambition de contribuer au développement d'une offre de logements accessible et adaptée aux attentes des habitants, en cohérence avec les objectifs portés par les collectivités locales. Il doit ainsi permettre de poursuivre l'identification et le montage de nouvelles opérations dans les zones tendues.

LE SAVEZ-VOUS ?

Filiale de la Caisse des Dépôts, Tonus Territoires est un véhicule d'investissement de la Banque des Territoires qui cible des programmes de logements sociaux et intermédiaires en nue-propriété, l'usufruit étant acquis par un bailleur social pour une période de 17 à 20 ans. Ce modèle d'investissement, qui préserve les fonds propres des bailleurs sociaux, permet d'investir davantage dans la construction neuve et la réhabilitation.

Rural Consult et Collectiv'Finances : **des expertises adaptées à vos problématiques juridiques ou financières**

© Xoxoxo

D'après un article du Blog des Territoires, publié le 10 juin 2026 par Catherine Donou et Damien Christiany

Réélus ou fraîchement installés, les élus locaux arrivent rarement devant une page blanche. Chantiers de rénovation, opérations d'aménagement, plans d'investissement étalés sur plusieurs exercices… La continuité de ces projets engage leur responsabilité devant les administrés comme devant les finances publiques. À ces projets en cours, viennent s'ajouter les investissements que les élus veulent réaliser dans leur mandature. Dans un contexte budgétaire contraint doublé d'un environnement juridique complexe, les élus et leurs services ont besoin d'informations compréhensibles et de réponses fiables pour soutenir leur prise de décision et sécuriser leurs investissements.

L'outil Collectiv'Finances et le service Rural Consult ont été conçus par la Banque des Territoires pour donner de la visibilité aux équipes communales et intercommunales et les accompagner dans leur gestion quotidienne et prospective. Grâce à des réponses opérationnelles, les collectivités locales peuvent sécuriser leur budget, déployer des politiques publiques et planifier des projets d'investissement.

COLLECTIV'FINANCES : UN OUTIL D'ANALYSE FINANCIÈRE ET DE PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

Avec la plateforme en ligne Collectiv'Finances, les élus et leurs équipes ont accès à un outil de modélisation et de planification financière simple et efficace. L'outil propose une analyse financière gratuite, ouverte à toutes les communes et tous les EPCI. Les communes de moins de 5 000 habitants et les intercommunalités de moins de 50 000 habitants, les communes ou intercommunalités ultramarines, profitent en plus d'un accompagnement personnalisé par un consultant.

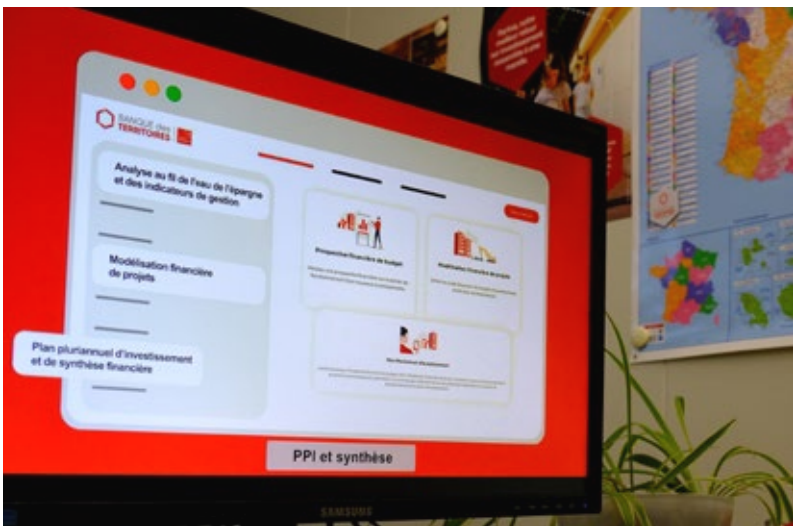

© Aurélie Roudaut

Collectiv'Finances s'articule autour de trois modules :

- un module de prospective financière pour une lecture de l'évolution des grands ratios financiers (évolution de l'épargne, du ratio de désendettement, du fonds de roulement…)
- un module de modélisation des projets d'investissement pour évaluer les budgets et travailler le plan de financement qui intègre un simulateur d'emprunt
- un module de formalisation du Plan Pluriannuel d'Investissement pour planifier les projets sur le long terme

L'outil permet de prendre en compte les économies générées par les investissements telles que, par exemple, une réduction de la facture énergétique du gymnase après des travaux d'isolation : les gains escomptés sont mesurés et imputés dans la section fonctionnement du budget pour bénéficier d'une vision juste des finances. Collectiv'Finances permet ainsi aux élus d'avoir un livrable clé en main, sous format Excel ou PDF, pour concevoir les projets et rencontrer les financeurs avec des éléments tangibles.

RURAL CONSULT : DES RÉPONSES AUX QUESTIONS DU QUOTIDIEN

Rural Consult est le service de renseignements juridiques et financiers de la Banque des Territoires dédié aux communes de moins de 5 000 habitants et aux intercommunalités de moins de 50 000 habitants et aux communes ou intercommunalités ultramarines. Accessible par téléphone (de 9h à 19h du lundi au vendredi au 0970 808 809)* ou via son site internet, il apporte à ces collectivités des réponses utiles dans un environnement législatif et réglementaire parfois compliqué.

Rural Consult reçoit en moyenne une quarantaine de questions par jour. Des questions qui concernent principalement la gestion quotidienne comme l'état civil, l'urbanisme, le funéraire... Le service est également en mesure d'offrir un appui à la recherche de financements et un appui à la commande publique.

** prix d'un appel local ; horaires métropolitains*

Action Cœur de Ville 3 : **5 engagements et 4,3 milliards d’euros pour accélérer la revitalisation des centres villes**

Laval, le 6 novembre 2026.

À l’occasion de la 8e édition des Rencontres Action Cœur de Ville organisées à Laval début novembre, Antoine Saintoyant a présenté les engagements de la Banque des Territoires pour la troisième saison du programme. L’objectif est d’accélérer la réalisation de projets dans les 244 villes moyennes concernées, d’ici à 2032.



© Thomas Grandonge

Antoine Saintoyant

Une évaluation approfondie de l’action menée depuis 2018 montre que, partout, les projets avancent et entrent dans leur phase de réalisation. La troisième saison du programme sera donc celle de l’accélération. Pour cela, la Banque des Territoires, premier financeur d’Action Cœur de Ville, prend cinq engagements :

1 • Le cœur de ville, et au-delà quand c’est nécessaire. Le centre-ville reste la priorité, mais lorsque c’est utile à sa dynamique - sur la mobilité ou l’adaptation au changement climatique, par exemple -, les moyens du programme pourront bénéficier aux territoires alentours.

2 • Davantage de moyens pour les villes les plus fragiles. Les villes qui font face à des trajectoires économiques ou démographiques difficiles bénéficieront, sur des critères objectifs et partagés, de ressources supplémentaires. Toutes les villes du programme continueront cependant d’être accompagnées.

3 • Accélérer les projets les plus complexes. Foncier pollué, montages imbriqués, absence de marché : pour ces projets, la Banque des Territoires mobilisera des moyens dédiés. Au côté de moyens en ingénierie, une attention particulière sera accordée à la recherche de solutions innovantes, adaptées aux spécificités locales.

4 • Quatre priorités ont été retenues. Elles concernent : **l’habitat,** avec le renouvellement du partenariat avec l’Agence nationale de l’habitat (Anah) sur l’habitat privé dégradé et en mobilisant plus encore CDC Habitat ; **le commerce et les services,** avec la poursuite du cofinancement des managers de commerce, et le renforcement des foncières de redynamisation. L’ambition est qu’aucune ville du programme n’en soit dépourvue ; **le développement économique,** pour accompagner le maintien d’une activité économique locale et accompagner les villes concernées par la réindustrialisation et **la transformation écologique,** de l’adaptation au changement climatique à la renaturation des centres-villes.

5 • Des moyens chiffrés pour toute la durée du programme La Banque des Territoires prévoit de consacrer d’importants moyens à cette 3ème phase du programme ACV : 70 millions d’euros en ingénierie de projets, 4 milliards d’euros de prêts sur fonds d’épargne (Livret A, Livret de développement durable et Livret d’épargne populaire) et 230 millions d’euros en investissements, notamment dans les foncières de revitalisation.

« Nous mettrons nos moyens au service des projets les plus complexes et des villes qui en ont le plus besoin, pour que chacune fasse de son centre un lieu où l’on a envie de vivre, de travailler et d’investir » assure Antoine Saintoyant.

© Adobe stock



Foncier+ : **une plateforme innovante pour accélérer la réindustrialisation des territoires**

Dans un contexte de saturation foncière et de relance industrielle, la Banque des Territoires et le Groupe SCET HTC lancent Foncier+, une plateforme conçue pour faciliter l'implantation des entreprises et optimiser la reconversion des friches. Son objectif est de rapprocher l'offre et la demande de foncier économique, un enjeu clé pour la réindustrialisation.

UN FONCIER ÉCONOMIQUE SOUS TENSION

Près de 48 % des intercommunalités déclarent manquer d'espaces disponibles pour accueillir de nouvelles activités industrielles. Pourtant, des milliers d'hectares de friches pourraient être réhabilités, à condition d'en identifier le potentiel. C'est pour répondre à ce défi que France Foncier+, lancé en 2024, recense déjà 1 500 offres (9 000 hectares). Avec Foncier+, la Banque des Territoires et le Groupe SCET HTC franchissent une nouvelle étape en proposant un outil plus complet, intégrant qualification des sites, accompagnement personnalisé et suivi des projets.

UN GUICHET UNIQUE POUR LES ENTREPRISES ET LES TERRITOIRES

Contrairement aux simples bases de données, Foncier+ va au-delà du référencement en analysant les critères clés pour chaque projet : superficie, infrastructures, réglementation, délais de mise à disposition, etc. L'ambition ? Zéro projet sans réponse, avec un suivi systématique des demandes et une mise en relation efficace entre entreprises et collectivités.

« Quand une entreprise cherche à s'implanter, elle doit pouvoir identifier rapidement les terrains adaptés et savoir à qui s'adresser. Nous avons des sites à faire connaître, des friches à reconvertir et des collectivités qui cherchent à accueillir de nouvelles activités. L'enjeu, c'est de faire se rencontrer ces besoins et ces opportunités, et de ne laisser aucun projet sans réponse. C'est ainsi que nous pouvons contribuer concrètement à la réindustrialisation des territoires », souligne Antoine Saintoyant, directeur de la Banque des Territoires.

UNE DÉMARCHE COLLECTIVE ET DURABLE

Pour garantir son efficacité, Foncier+ s'appuie sur un réseau d'acteurs locaux (collectivités, aménageurs, agences de développement) et sur l'expertise du Groupe SCET HTC en aménagement. *« Notre rôle est d'accompagner les territoires, de la qualification des sites à la concrétisation des projets »*, précise Éric Dubertrand, président du groupe.

Une association nationale sera créée pour pérenniser la plateforme et en élargir la gouvernance aux entreprises, territoires et opérateurs publics. Avec Foncier+, la Banque des Territoires renforce son engagement pour une réindustrialisation sobre et efficace, en transformant les disponibilités foncières en leviers de croissance. ●

Programme Territoires de montagne : **5 priorités pour répondre aux enjeux de transition du Massif central**

Olivier Sichel, directeur général du Groupe Caisse des Dépôts, a présenté ce 22 octobre, les solutions déployées par la Banque ɔires et les filiales du Groupe pour accompagner les transitions économiques, sociales et environnementales du Massif central :

« Il n'existe pas une montagne, mais des territoires de montagne, chacun avec ses réalités, ses fragilités et ses leviers de développement. (...) Le programme Territoires de Montagne donne à chaque massif les moyens de construire son avenir » a-t-il déclaré.

Premier massif montagneux français par sa superficie, le Massif central est un territoire à la fois rural et dynamique, qui s'appuie sur un patrimoine culturel et naturel d'exception, ainsi que sur des filières économiques fortes, de l'agriculture au tourisme en passant par la forêt, l'industrie et l'énergie. Pour autant, il est confronté à des défis majeurs : attractivité démographie, adaptation au changement climatique, accès aux services et au logement ou encore évolution de son modèle économique. Pour y répondre, le massif souhaite capitaliser sur ses nombreux atouts tout en renforçant sa résilience économique et environnementale.

Face à ces enjeux, un plan de route spécifique, structuré autour de 5 priorités, propose des solutions de financement concrètes pour répondre aux besoins des acteurs locaux :

1 • Accompagner le logement communal, rénover l'habitat privé et développer des modèles et solutions adaptées aux besoins des résidents et travailleurs saisonniers. La Banque des Territoires accompagnera, par exemple, le dispositif expérimental porté par le Département du Lot (46) en faveur de la production de logements communaux.

2 • Soutenir les projets en faveur d'une gestion durable de la ressource en eau, de la renaturation de milieux et du démantèlement de remontées mécaniques obsolètes. L'accompagnement des collectivités se fera notamment par des missions d'ingénierie et des solutions de financement dédiées, notamment les Aqua Prêts.



© Pom' CC BY-SA 2.0

3 • Sécuriser les ouvrages et infrastructures, et favoriser la résilience des forêts face aux risques. Dans le Cantal (15), la Banque des Territoires accompagnera la sécurisation et l'adaptation des infrastructures exposées aux aléas climatiques, notamment des infrastructures routières.

4 • Accompagner l'évolution des modèles et la diversification des activités touristiques, et soutenir la transition des filières. La Banque des Territoires soutiendra par exemple les projets de transformation du Lioran (15), de Chalmazel (42) et du Mont-Lozère (48), afin de renforcer leur adaptation aux nouvelles attentes touristiques et aux effets du changement climatique. Elle poursuivra également son engagement en faveur de la filière thermale en accompagnant la commune d'Évaux-les-Bains (23). Pour accompagner la diversification de l'économie montagnarde, la Banque des Territoires soutiendra des travaux en faveur du développement d'une agriculture durable aux côtés de partenaires locaux. En parallèle, une action en faveur de la création et de la reprise d'entreprises sera avec Bpifrance, à travers l'AAP Entreprendre au Cœur des Territoires.

5 • Développer des solutions de mobilité décarbonées pour améliorer l'accessibilité au massif, et soutenir le déploiement de services de proximité. Cela passera notamment par un cofinancement (à hauteur de 80 %) de l'AMI « *Espaces Refuges* », porté avec le Groupe SOS, et l'accompagnement de quatre projets dans le massif avec Aurillac Agglomération (15), la Communauté de communes Mézenc Loire Meygal (43), le PETR Figeac Quercy Vallée Dordogne (46) et le Pôle territorial des Hautes Terres d'Oc (81), pour expérimenter de nouvelles formes de services de proximité adaptées aux réalités des territoires de montagne. ⬢

EN SAVOIR + SUR
LE PROGRAMME MONTAGNE

3 questions à...



© Xoxo

Laetitia DORDAIN,
directrice du digital de la Banque des Territoires

Six mois après le lancement du programme Territoires d'IA, la Banque des Territoires enregistre les premiers résultats de son programme dédié à l'IA souveraine dans les collectivités. Adoption, premiers cas d'usage et perspectives : Laetitia Dordain, directrice du digital, fait le point.

1

Depuis le lancement le 21 mai dernier du programme Territoires d'IA, comment les collectivités se sont-elles saisies des dispositifs ? Quels premiers enseignements tirez-vous du terrain ?

Laetitia DORDAIN I Le programme a été lancé avec l'ambition de transformer les collectivités grâce à l'IA souveraine via quatre leviers : le cofinancement de solutions d'IA souveraine, un appui en ingénierie, une IA Factory pour concevoir des cas d'usage documentés et réplicables, et un écosystème de partenaires nationaux et locaux. Le programme vise à outiller 100 000 premiers utilisateurs et développer 15 cas d'usage opérationnels d'ici 2030.

La dynamique est déjà enclenchée : plus de 260 collectivités se sont inscrites, à tous les échelons, de la commune à la région. Nous comptons déjà + 12 000 utilisateurs réguliers. Au-delà des chiffres, les collectivités témoignent de leur enthousiasme : le programme répond à un vrai besoin des collectivités. La diversité des politiques publiques concernées s'observe déjà dans les cinq cas d'usage de l'IA Factory :

- Détection des pathologies routières avec le Département de la Côte-d'Or,
- Assistants IA pour les secrétaires de mairies avec la Région Grand Est,
- Traitement des signalements des habitants avec Bordeaux Métropole
- Aide à l'analyse des comptes des établissements médico-sociaux avec le Département de Maine-et-Loire
- Traduction en temps réel pour les usagers allophones avec Rennes Métropole.

2

L'IA Factory est l'un des piliers du programme. Comment travaillez-vous avec les collectivités et où en êtes-vous dans le développement des premiers cas d'usage ?

Laetitia DORDAIN I L'IA Factory fonctionne de manière collaborative et itérative. Les collectivités nous remontent leurs besoins en continu, que nous sélectionnons selon plusieurs critères : impact, maturité du projet et réplicabilité.

Une fois retenu, chaque cas d'usage est affiné et développé avec la collectivité pilote et les équipes de Mistral AI, dans une logique d'itération continue avec les utilisateurs finaux. Notre objectif est qu'à terme chaque collectivité puisse s'appuyer sur des solutions éprouvées, documentées et réplicables.

Aujourd'hui, les cinq cas sont lancés, les prototypes en cours et plusieurs ateliers déjà menés avec les utilisateurs, par exemple en Grand Est avec les secrétaires de mairie ou avec le service des voiries en Côte d'Or.

3

Quels sont les prochaines étapes du programme et les grands rendez-vous pour les collectivités dans les mois à venir ?

Laetitia DORDAIN I Après une phase de structuration du programme et identification des besoins, notre priorité est désormais d'accélérer le passage à l'échelle. Un appel à manifestation d'intérêt[1] avec le réseau Déclic, fédération nationale des Opérateurs Publics de Services Numériques (OPSN), lancé en octobre s'inscrit dans cette dynamique pour accompagner les plus petites collectivités à passer par leur OPSN pour acheter de manière mutualisée des solutions ou se faire accompagner afin de structurer son projet. Notre guichet de cofinancement d'achat de solution d'IA souveraine est également toujours ouvert.

Pour l'IA Factory, nous ouvrons aussi une nouvelle phase d'identification des projets des collectivités via un appel à manifestation d'intérêt lancé le 25 novembre autour de 10 challenges métiers pour accélérer l'expérimentation de cas d'usage autour de sujets porteurs de sens pour les collectivités. Nous sommes aussi en train d'initier des communautés de collectivités formées autour des cas existants et qui auront l'occasion de suivre l'avancement des cas d'usage en cours de réalisation.

Les collectivités peuvent s'inscrire au programme et déposer leurs demandes via les formulaires dédiés sur Numérique 360, le site de la Banque des Territoires ou directement auprès de nos Directions régionales.

[1] https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/bdt-declic-ami

Managers de commerce : **des maillons indispensables à la redynamisation des commerces de proximité**

Pilier de l'attractivité et de la vitalité des centres-villes, l'offre commerciale fait face à des mutations conjoncturelles et structurelles majeures. En soutenant le développement et la reconnaissance du métier de manager de commerce, la Banque des Territoires affirme son engagement aux côtés des territoires pour soutenir leurs stratégies de redynamisation.

DES MANAGERS DE COMMERCE POUR ACCOMPAGNER LES STRATÉGIES DE REDYNAMISATION DES COLLECTIVITÉS

En 2025, près de 12 % de locaux commerciaux étaient vacants. Face à ces mutations, les collectivités s'outillent pour maintenir et redynamiser leur activité commerciale.

Au sein des collectivités, les managers de commerce ont pour mission de décliner de manière opérationnelle les politiques locales de maintien, de transformation et de développement du commerce sur le territoire, tout en assurant un lien étroit avec les acteurs économiques de proximité.

Dans le cadre du Plan de Relance post-Covid, plus de 500 postes de managers ont été financés, grâce à un cofinancement de l'État et de la Banque des Territoires. En 2026, la Banque des Territoires a réouvert un guichet de co-financement de postes à hauteur de 20 000 euros pendant 2 ans. Les demandes sont à adresser à managerdecommerce@caissedesdepots.fr .



© Aurélie Roudaut

LA BANQUE DES TERRITOIRES AGIT POUR REDYNAMISER LES COMMERCES DE PROXIMITÉ

Bien que devenu un des maillons stratégiques de la redynamisation des commerces en centre-ville, le poste de manager de commerce pâtit d'un positionnement complexe et d'un manque de reconnaissance. Pour valoriser ce métier, la Banque des Territoires a structuré une offre de formation aux fonctions de manager de commerce.

« Nous avons dessiné les leviers pour aider à la reconnaissance de ces professionnels et accompagner leur montée en compétence sur l'urbanisme, sur l'immobilier commercial ou encore sur la posture de négociateur, afin de leur permettre de maîtriser toutes les problématiques liées à la redynamisation » explique Magali Da Silva, Responsable du Plan Commerce et Foncières à la Banque des Territoires.

Deux sessions de formation entièrement prises en charge par la Banque des Territoires seront programmées en 2027.

UNE CERTIFICATION PROFESSIONNELLE POUR RECONNAÎTRE LES COMPÉTENCES DES MANAGERS

En complément de la formation, la Banque des Territoires a également mis en place une certification professionnelle *« Développeur territorial - Commerce »*. Cette certification offre une reconnaissance des compétences acquises par les managers de commerce afin de conforter leur rôle ou de valoriser leur profil dans le cadre d'une mobilité. Il s'agit d'une démarche personnelle de reconnaissance des compétences professionnelles acquises, pour les faire valoir dans l'évolution de leur carrière. Après deux promotions de lauréats certifiés en 2025 et 2026, une nouvelle session sera ouverte dès le mois de janvier 2027.



Modalités de portage des opérations de redynamisation dans les petites villes

Une opération de revitalisation rencontre toujours de la même question : comment la conduire ? Ce guide aide les petites villes à choisir le mode de portage adapté à leurs besoins et à leurs moyens.

https://www.banquedesterritoires.fr/guide-modalites-portage-collectivite



Rapport d'activité *« Entrepreneurs du Vivant »* - Juin 2026

Entrepreneurs du Vivant, programme d'investissement France 2030 opéré depuis 2024 par la Banque des Territoires, mobilise 395 M€ pour investir de manière intermédiée (fonds d'investissement et foncières) au service des grands enjeux de la transition agricole et alimentaire en France. Ce premier rapport d'activité est l'occasion de mettre en lumière les initiatives soutenues par ce programme.

https://www.banquedesterritoires.fr/rapport-dactivite-entrepreneurs-du-vivant-juin-2026



Foncières de redynamisation et commercialisation

Quelles sont les étapes clés de la recherche de preneur pour un local commercial ? Avec des portefeuilles qui s'étoffent et des périmètres d'intervention qui s'élargissent, la commercialisation est désormais un enjeu de premier plan pour les foncières de redynamisation.

https://www.banquedesterritoires.fr/foncieres-de-redynamisation-et-commercialisation-les-etapes-cles

100 ans de l'économie mixte locale : des territoires en mouvement



Réalisé à l'occasion du centenaire de l'économie mixte locale, ce guide met en lumière la diversité des projets portés par les Entreprises Publiques Locales et accompagnés par la Banque des Territoires. À travers une sélection de projets menés partout en France, il illustre leur contribution aux grandes évolutions des territoires et leurs capacités à accompagner les collectivités dans la durée et notre mobilisation à leurs côtés.

https://www.banquedesterritoires.fr/100-ans-economie-mixte-locale-des-territoires-en-mouvement

Bâtiments scolaires : rénover ou (re)construire ?



Vieillissement du parc, évolutions démographiques, exigences environnementales : les collectivités font face à des choix complexes sur leur patrimoine scolaire. Élaboré avec Édurénov, ce guide apporte des repères méthodologiques pour arbitrer entre rénovation, extension et reconstruction.

https://www.banquedesterritoires.fr/edurenov-batiment-scolaire-durable

Étude sur les investissements publics dans l'eau en France : tendances, enjeux et perspectives



Pour comprendre la dynamique d'investissement des collectivités dans le secteur de l'eau, la Banque des Territoires a publié une étude sur l'analyse de la commande publique. Grâce au recensement et à la modélisation des consultations publiques liées aux investissements en faveur du cycle de l'eau depuis 2019, elle éclaire les tendances d'investissements publics sur l'eau.

https://www.banquedesterritoires.fr/etude-investissements-publics-eau-france-tendances-enjeux-et-perspectives

DÉCOUVREZ LES PUBLICATIONS DE LA BANQUE DES TERRITOIRES HTTPS://WWW.BANQUEDESTERRITOIRES.FR/CENTRE-DE-RESSOURCES

VOS CONTACTS BANQUE DES TERRITOIRES

ANTILLES GUYANE

Directeur régional • **Loïc ROLLAND** • 05 90 21 18 70

• **Guadeloupe**	Jean-Marie GUILLIEN	06 08 17 03 30
• **Guyane**	Christian MOUTTON	07 85 35 80 14
• **Martinique**	Roland PICOT	06 73 66 96 89

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Directeur régional • **Philippe JUSSERAND** • 04 72 11 49 29

• **Ain Rhône**	Xavier ROUSSET	06 72 91 67 79
• **Drôme Ardèche**	Hubert ROCHE	06 30 70 40 35
• **Isère Savoie Haute-Savoie**	Corinne STEINBRECHER	06 75 62 60 28
• **Loire Haute-Loire**	Roselyne CANTAREL	06 07 79 32 60
• **Lyon Métropole**	Olivier MOREL	06 75 62 60 26
• **Puy-de-Dôme Allier Cantal**	Ludovic MERCIER	06 88 74 96 05

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Directeur régional • **Charles DU DRESNAY** • 03 80 40 09 50

• **Bourgogne Nord**	Sophie DIEMUNSCH	06 79 48 22 05
• **Bourgogne Sud**	Cédric AYMONIER	06 86 44 54 77
• **Franche-Comté Nord**	Patrick MARTIN	06 30 41 17 97
• **Franche-Comté Sud**	François LAIGNEAU	06 80 63 98 49

BRETAGNE

Directeur régional • **Rémi HEURLIN** • 02 23 35 55 00

• **Côtes-d'Armor**	Karine CHATEL	06 45 43 87 59
• **Finistère**	Damien LAMBERT	06 07 34 56 28
• **Ille-et-Vilaine**	Elodie FREFIELD	06 07 47 92 99
• **Morbihan**	Philippe BESSON	06 81 40 25 28

CENTRE-VAL DE LOIRE

Directeur régional • **Fabien DUCASSE** • 02 38 79 18 01

• **Cher - Eure et Loir - Loiret**	Astrid LOUIS	06 73 55 72 66
• **Indre - Indre-et-Loire - Loir-et-Cher**	Fabien MAILLET	06 78 27 81 82

CORSE

Directrice régionale • **Sophie HARDOUIN** • 04 95 10 40 03

• **Corse-du-Sud**	Pierre-Alexis CASTEL	06 81 87 77 59
• **Haute-Corse**	Antoine ANDRIEUX	07 50 66 74 81

GRAND EST

Directrice régionale • **Mélanie VILLIERS** • 03 88 52 45 30

• **Aube Haute-Marne Meuse**	Jérémie SIMMONOT	06 07 38 27 59
• **Alsace**	Frédéric CHAPUY	06 88 84 60 98
• **Eurométropole de Strasbourg**	Alexandre SCHNELL	06 08 70 81 89
• **Marne Ardennes**	Aklé SAIDOUNE	06 72 74 84 59
• **Meurthe-et-Moselle Vosges**	Cyril MANGIN	06 11 84 25 39
• **Moselle**	Marlène TEXIERA	06 88 51 42 80

HAUTS-DE-FRANCE

Directrice régionale • **Mélanie PAUVROS** • 03 20 14 19 61

• **Aisne Somme**	Anne-Laure CATTIN	06 37 08 04 32
• **Métropole européenne de Lille**	Marc LEVERT	06 88 23 40 76
• **Nord (hors métropole)**	Marie-Claude LOUEMBE	06 84 64 40 53
• **Oise**	Guillaume DUEZ	07 87 96 55 81
• **Pas-de-Calais**	Aurélie COULIN	06 78 23 01 80

VOS CONTACTS BANQUE DES TERRITOIRES

ÎLE-DE-FRANCE

Directrice régionale • Marie-Laure GADRAT • 01 49 55 68 10

• **Grands comptes**	Yann LE LAUSQUE	06 77 29 02 03
• **Paris**	Bérénice BOUCULAT	06 88 24 30 62
• **Essonne**	Frédéric GIBERT	06 26 15 38 17
• **Seine-Saint-Denis Val d'Oise**	Ivan CHETAILLE	06 75 62 60 31
• **Seine-et-Marne Val-de-Marne**	Anne MCQUEEN	06 08 87 18 21
• **Yvelines Hauts-de-Seine**	Grégoire CHARBAUT	06 15 69 82 08

NORMANDIE

Directeur Régional • Nicolas BLANC • 02 35 15 65 20

• **Calvados-Manche-Orne**	Céline CHAMPEYROL BUGE	06 08 28 62 88
• **Région**	Oumarou ISSAKA HAMIDOU	06 71 29 51 58
• **Seine-Maritime Eure**	Xavier RUAULT	07 88 37 09 95

NOUVELLE-AQUITAINE

Directrice régionale • Annabelle VIOLLET • 05 56 00 01 60

• **Bordeaux Métropole**	Arnaud BEYSSEN	06 33 16 49 57
• **Charente Dordogne**	Pierre COLOMBET	07 86 22 89 86
• **Charente-Maritime**	Kévin POUILLY	06 40 73 28 63
• **Corrèze Creuse Haute-Vienne**	Olivier DELESALLE	06 37 85 94 66
• **Deux-Sèvres Vienne**	Sandra MAUDET	05 49 60 36 00
• **Gironde Landes Lot-et-Garonne**	Jean-Paul TERREN	06 74 44 51 82
• **Pyrénées-Atlantiques**	Delphine BELLEGARDE-RIEU	06 47 46 74 63
• **Grands comptes régionaux et innovation**	Adil TAOUFIK	06 07 36 00 15

OCCITANIE

Directeur régional • Patrick MARTINEZ • 05 62 73 61 32

• **Aude Pyrénées-Orientales**	Vincent NICLAS	07 88 05 60 25
• **Aveyron Lot Tarn**	Jean-Marc BOU	06 80 81 01 95
• **Gers Hautes-Pyrénées Tarn-et-Garonne**	Vincent BOURSIER	06 33 95 70 09
• **Ariège - Haute-Garonne**	Olivier LIVROZET	06 72 93 41 19
• **Gard Lozère**	Christine PUJOL NOEL	06 31 29 58 23
• **Hérault**	Jean-Jacques HALADJIAN	06 38 61 96 56

PACIFIQUE

Directeur régional • Hervé TONNAIRE • 01 58 50 78 75

• **Nouvelle-Calédonie Wallis-et-Futuna**	Mathieu ROBIN	06 85 53 76 35
• **Polynésie Française**	Florian BECK	07 85 38 07 98

PAYS-DE-LOIRE

Directeur régional • Ivan LESPAGNOL • 02 41 20 23 84

• **Loire-Atlantique**	Claire-Anne DAVID-LECOURT	06 08 68 33 91
• **Maine-et-Loire**	Olivier BOURHIS	06 86 43 44 32
• **Sarthe Mayenne**	Eric BROCHET	06 72 43 01 49
• **Vendée**	Frédéric VOLLE	06 33 95 01 38

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Directeur régional • Olivier CAMAU • 04 91 39 59 01

• **Alpin Rhodanien**	Christian CARIOU	06 07 47 12 84
• **Côte d'Azur**	Jean-Philippe LEYRAT	07 50 66 74 83
• **Méditerranée**	Bariza BOUREGA	06 71 29 58 14
• **Métropole Bouches-du-Rhône**	Ghislaine SEJOURNE	06 77 55 40 74

RÉUNION OCÉAN INDIEN

Directeur régional • Alexis ROUQUE • 02 62 90 03 01

• **Mayotte**	Philippe GRID LEDONNE	06 30 70 73 78
• **Réunion**	Christophe LOISEAU	06 30 70 59 53

Localtis

Un média
Banque des Territoires

ELUS ET ACTEURS DES TERRITOIRES

Chaque jour,
accédez
à **l'actualité utile**
aux **collectivités**
territoriales.



Décrypter
l'actualité des territoires,
c'est notre quotidien

Consultez
l'édition Localtis
et abonnez-vous
gratuitement
à notre newsletter

www.banquedesterritoires.fr/localtis

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE